Manitoba

Rapport annuel 2002-2003

Affaires intergouvernementales

An English version of this Annual Report can be found on the internet at
La version française de ce rapport annuel se retrouve sur le site Internet
www.gov.mb.ca/ia

105-01364/

À Son Honneur
L'honorable Peter M. Liba, C.M.
Lieutenant-gouverneur du Manitoba
Palais législatif, bureau 235
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur le lieutenant-gouverneur,

J'ai le privilège de vous présenter, à titre d'information, le rapport annuel du ministère des Affaires intergouvernementales pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2003.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le lieutenant-gouverneur, l'expression de ma haute considération.

La ministre,

Rosann Wowchuk

Manitoba

Sous-ministre
des Affaires
intergouvernementales

Palais législatif
Winnipeg (Manitoba) R3C OV8
CANADA
Bureau général (204) 945-3787
Téléc. : (204) 945-3769

Madame Rosann Wowchuk
Ministre des Affaires intergouvernementales
Palais législatif, bureau 301
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Madame la ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel du ministère des Affaires intergouvernementales pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2003. Ce rapport, qui illustre notre engagement à bâtir des collectivités et des quartiers sains et durables, met aussi en évidence l'importance pour la réalisation de notre mandat de la collaboration et des partenariats avec les municipalités, les autres ordres de gouvernement et les principaux intervenants.

Plusieurs initiatives de collaboration amorcées l'an passé ont permis de resserrer encore davantage les rapports constructifs établis avec les municipalités. Notre programme intitulé « Outils de changement », élaboré conjointement avec l'Association des municipalités du Manitoba, procure aux municipalités un outil important pour répondre aux nouveaux défis. La récente *Charte de la Ville de Winnipeg* marque un nouveau partenariat progressiste avec Winnipeg. Le partage des recettes de l'impôt sur le revenu, grâce auquel 82,5 millions de dollars (M$) ont été transférés à la prestation de services locaux en 2002-2003, est une contribution essentielle pour les municipalités manitobaines.

Le développement économique communautaire et l'infrastructure ont également été renforcés par ces partenariats. Nous avons obtenu près de 325 millions de dollars pour l'infrastructure dans le cadre du Programme Infrastructures Canada-Manitoba et pour nos programmes consacrés à l'approvisionnement en eau et aux réseaux d'égouts. Les capacités locales des collectivités rurales ont été améliorées par nos programmes de développement économique communautaire, eux-mêmes soutenus par nos Initiatives de développement économique rural. Les efforts considérables de revitalisation dans certains quartiers de Winnipeg, Brandon et Thompson ont été stimulés par notre programme Quartiers vivants. Le renforcement des capacités locales des collectivités était un objectif central du forum Quartiers vivants, intitulé « Bâtir des partenariats solides favorisant des quartiers dynamiques ».

Un processus de consultation publique sur l'amélioration du cadre législatif de l'aménagement du territoire a été lancé par la publication en janvier 2003 d'un document de travail intitulé *Examen de la Loi sur l'aménagement du territoire du Manitoba*. Par ailleurs, le Comité consultatif sur la planification régionale, chargé de fournir des recommandations concernant un plan stratégique pour la région de la capitale, a achevé son processus de consultation publique. Deux nouveaux événements ont également marqué l'exercice passé : la tenue de la première conférence annuelle sur la planification au Manitoba et la remise des Prix manitobains d'excellence en aménagement du territoire.

Enfin, des occasions prometteuses ont été créées dans nos collectivités et nos quartiers. Nous continuerons à faire preuve de leadership et à collaborer avec les Manitobains des collectivités urbaines, rurales et du Nord afin de poursuivre sur notre lancée en 2003-2004.

Veuillez agréer, Madame la ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La sous-ministre,
Marie Elliott

Table des matières

TITRE	N° DE PAGE
Préface	7
Organigramme	10
Bureaux régionaux	11
Administration et finances	12
• Traitement de la ministre	12
• Bureau de la sous-ministre	12
• Bureau de Brandon	13
• Gestion des ressources humaines	13
• Services administratifs et financiers	15
• Commission municipale	16
Aménagement du territoire et développement communautaire	17
• Haute direction	17
• Services de planification provinciale	18
• Services de planification communautaire	21
Soutien provincial-municipal	24
• Haute direction	25
• Services d'évaluation	26
• Services consultatifs et financiers aux municipalités	28
• Systèmes d'information	31
Développement économique communautaire des régions rurales et du Nord	34
• Haute direction	34
• Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba	35
• Initiatives de développement communautaire et régional	36
• Initiatives de développement économique	37
• Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural	39
• Initiatives de développement économique rural	39
• Services de développement des coopératives	40
Aide financière aux municipalités	42
• Aide financière à la Ville de Winnipeg	42
• Aide financière aux autres municipalités	45
• Subventions versées aux municipalités en remplacement d'impôt	50
• Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain	51
Ententes Canada-Manitoba	52

• Programme de travaux d'infrastructure 53
• Entente de partenariat pour le développement économique 54

Initiatives stratégiques urbaines 55
• Quartiers vivants 55
• Programmes de quartiers 56
• Développement économique communautaire urbain 57
• Initiatives de développement urbain 58

Amortissement et autres coûts liés aux immobilisations 60

Renseignements financiers 61
• Conciliation 61
• Sommaire des dépenses 62
• Sommaire des recettes par provenance 71
• Sommaire des dépenses et des effectifs sur cinq ans par autorisation de crédit 72

Annexes 74
A. Évaluation de la valeur marchande - Totaux provinciaux 74
B. Évaluation scolaire totale (valeurs fractionnées) 75
C. Comités et sociétés de la Couronne 76
D. Activités et réalisations en matière de développement durable 77

Préface

Structure du rapport

Le rapport annuel est organisé selon la structure des crédits du ministère des Affaires intergouvernementales, telle qu'elle est définie dans le Budget des dépenses principales de la Province du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003. Il reflète donc les crédits ministériels votés par l'Assemblée législative. Le rapport contient des renseignements sur les postes principaux et secondaires, ainsi que les objectifs du ministère, les résultats réels, le rendement financier et les écarts. Est également inclus un tableau des dépenses et des effectifs rajustés du ministère pour les cinq dernières années.

Rôle et mission

La mission du ministère est d'aider les Manitobains à bâtir des collectivités et des quartiers sains et durables. Le ministère fait preuve de leadership et travaille en collaboration avec les Manitobains des collectivités urbaines, rurales et du Nord pour assurer que celles-ci demeurent des lieux d'épanouissement. Il s'est engagé à travailler avec les particuliers, les administrations locales, les organismes communautaires, les associations de quartiers et les entreprises, et au nom de tous ces intervenants, pour bâtir les capacités nécessaires à la revitalisation et au renforcement de nos quartiers et de nos collectivités.

Le ministère assume deux grands rôles :

- Dans le domaine de la **prestation de services**, le ministère des Affaires intergouvernementales est le premier point de contact des municipalités avec le gouvernement provincial et il sert de fournisseur de services de première ligne pour ce qui a trait aux lois, aux politiques et aux programmes visant les administrations locales. Conformément à sa mission, le ministère soutient également les particuliers et les organisations communautaires.

- Le ministère des Affaires intergouvernementales joue un **rôle important de coordination** entre le gouvernement provincial et les administrations locales. Ce rôle passe par l'établissement de relations de travail axées sur la coopération avec les ministères fédéraux et provinciaux lors de l'exécution des principaux programmes consacrés aux régions rurales et urbaines. Le ministère coordonne également des programmes tripartites et fédéraux-provinciaux, dans la mesure où ceux-ci relèvent de ses responsabilités touchant les ententes fédérales-provinciales relatives à l'infrastructure et au développement économique et communautaire.

Le ministère considère le Manitoba comme une collectivité intégrée dotée d'une économie équilibrée. Les atouts du Nord du Manitoba, de nos régions rurales et de nos villes sont essentiels à la prospérité de la province et de ses résidants. En bâtissant des collectivités et des quartiers sains et durables, le ministère des Affaires intergouvernementales s'attache à renforcer le fondement de l'administration locale et à améliorer les occasions dans les collectivités.

Établissement d'un fondement solide

La majeure partie des programmes et des services du ministère sont axés sur l'établissement d'un fondement solide favorisant le bon fonctionnement de l'administration locale. Nos objectifs à cet égard sont les suivants :

- la mise en place d'un cadre législatif solide qui assure une administration locale souple et solidaire;
- la prestation de services de consultation pour renforcer l'aptitude des responsables élus et nommés à diriger, à gérer et à planifier efficacement leurs collectivités;
- l'apport d'une aide financière qui contribuera à répondre aux besoins des administrations locales en matière de fonctionnement et d'immobilisations;
- la prestation de services d'évaluation foncière pour faciliter l'établissement des budgets et l'imposition par les municipalités et les divisions scolaires;

- la prestation de services complets d'aménagement et de planification de la conservation afin de favoriser la bonne planification des collectivités et la gestion efficace des ressources;
- l'apport d'une aide technique et financière pour soutenir la construction des infrastructures de base.

Grâce à ce fondement, les collectivités pourront profiter de possibilités de renouvellement et de croissance dans les domaines du développement économique communautaire, des loisirs, du logement, etc.

Création de possibilités dans nos collectivités

Les programmes et les services du ministère dans ce domaine visent essentiellement à renforcer les capacités locales et à aider les collectivités à accéder à des capitaux leur permettant de se lancer dans des projets de développement économique et communautaire durable qui mèneront à un élargissement de l'assiette fiscale à faveur de la prestation de services, de créer des possibilités d'emploi et d'améliorer la structure sociale communautaire.

Dans ce domaine, le ministère soutient :

- la revitalisation des quartiers et des collectivités,
- le développement économique communautaire.

Le ministère s'attache également à créer des débouchés par sa démarche complète de développement communautaire. Pour ce faire, il intègre et équilibre les nombreux aspects d'un modèle communautaire sain, comme le développement durable, l'aménagement et la planification de la conservation, le développement économique communautaire, le développement des coopératives, la revitalisation des quartiers, la gestion des affaires locales, les services d'imposition et d'évaluation foncière et le développement de l'infrastructure.

Responsabilités législatives

Le ministre offre des services et des programmes en vertu des Lois codifiés du Manitoba (conformément aux annexes M et Q du décret 419/2002) :

Loi sur la Ville de Winnipeg (L.M. 1989-90, c. 10)
Charte de la Ville de Winnipeg (L.M. 2002, c. 39)
Loi sur les obligations de développement communautaire
Loi sur les districts de conservation
Loi sur la Corporation du Centre des congrès (L.M. 1988-89, c. 39)
Loi sur les prêts et la garantie de prêts aux coopératives
Loi sur le fonds en fiducie de promotion de la coopération
Loi sur l'élection des autorités locales
Loi sur les districts d'administration locale
Loi sur les municipalités
Loi sur l'évaluation municipale
Loi sur l'administration municipale
Loi sur la Commission municipale
Loi sur le rajustement des dettes municipales
Loi sur le temps réglementaire
Loi sur l'aménagement du territoire (sauf la Partie IX)
Loi sur les offices régionaux de gestion des déchets
Loi sur le dégrèvement de l'impôt foncier des sociétés
Loi sur les subventions inconditionnelles
Loi sur la Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba

Structure organisationnelle

La structure organisationnelle du ministère est présentée dans l'organigramme et sur la carte jointe illustrant le système de prestation régionale. Les activités ministérielles s'articulent autour de quatre secteurs fonctionnels :

- La Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire est responsable de la création et de la gestion d'un cadre stratégique et législatif pour l'aménagement efficace du territoire, qui étayera toutes les décisions provinciales et locales sur l'aménagement, et de la prestation de conseils et de services d'aménagement aux collectivités dans l'ensemble du Manitoba.
- La Division du soutien provincial-municipal appuie l'ensemble des 199 municipalités manitobaines en leur fournissant des services de consultation, de l'aide financière, des mesures et lois habilitantes ainsi qu'un cadre stratégique permettant aux administrations locales d'intervenir de façon efficace et rentable.
- La Division du développement économique communautaire des régions rurales et du Nord aide par un cadre stratégique, de la recherche, un soutien et de l'information complète se rapportant au développement des coopératives et au développement économique communautaire en général, ainsi que des programmes financiers, à la création d'occasions de développement économique dans les collectivités rurales et du Nord et à leur mise à profit par leurs résidants.
- La Division des initiatives stratégiques urbaines est responsable de la coordination et de l'élaboration avec la collectivité de programmes et de politiques publiques intégrés et durables en milieu urbain, ainsi que de l'appui aux efforts de revitalisation des centres-villes et de quartiers désignés des villes de la province, par des initiatives comme Quartiers vivants, Renforcement des collectivités et les Initiatives de développement urbain.

Outre ces fonctions essentielles, le ministère supervise le Programme Infrastructures Canada-Manitoba et l'Entente de partenariat pour le développement économique Canada-Manitoba (EPDE), ainsi que la Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba et le Programme des districts de conservation.

Le ministère compte 332 employés, dont 60 % travaillent dans les 17 bureaux régionaux répartis dans toute la province.

ORGANIGRAMME DU MINISTERE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

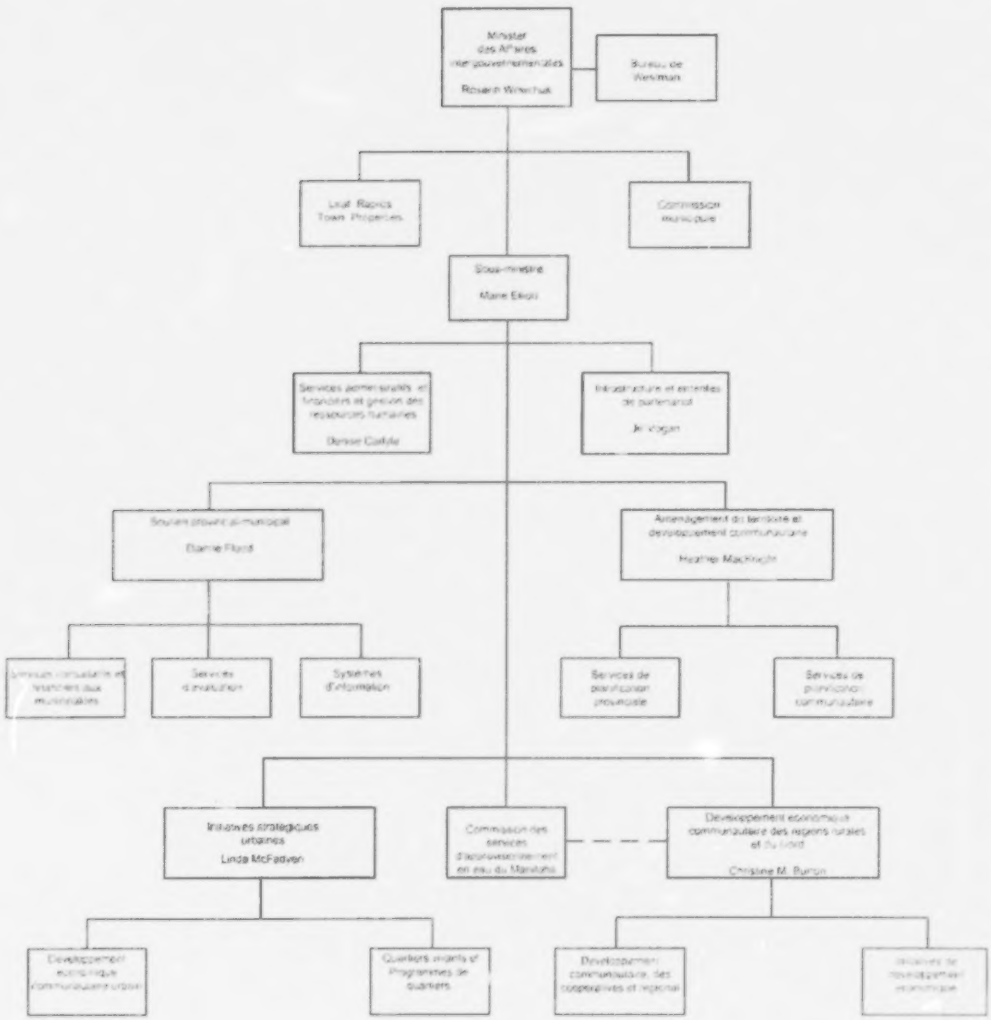

BUREAUX RÉGIONAUX DU MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

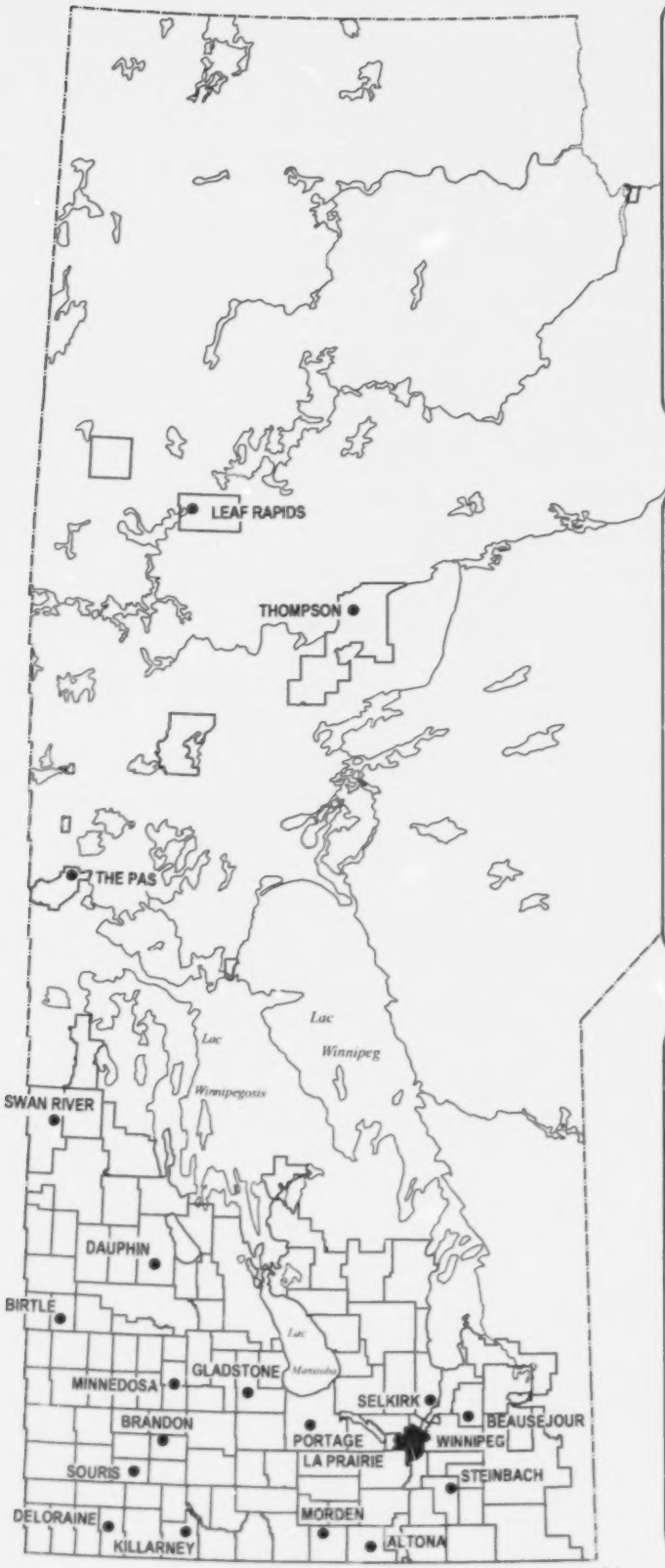

AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES MANITOBA
BUREAU DE WINNIPEG

- Administration et finances
- Aménagement du territoire et développement communautaire
- Services de développement des coopératives
- Soutien provincial-municipal
- Développement économique communautaire des régions rurales et du Nord
- Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba
- Commission municipale
- Ententes de partenariat et Infrastructures Canada-Manitoba
- Initiatives stratégiques urbaines

AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES MANITOBA
BUREAU RÉGIONAL SERVICES

LÉGENDE

- ▲ Évaluation
- ■ Développement économique communautaire
- ✦ Services de planification communautaire
- ♦ Programme des districts de conservation
- ✱ Leaf Rapids Town Properties
- ◣ Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba
- ★ Services consultatifs et financiers aux municipalités

BUREAU RÉGIONAL SERVICES

	▲	■	✦	♦	✱	◣	★
ALTONA		■					
BEAUSEJOUR		■	✦				
BIRTLE		■					
BRANDON	▲	■	✦	♦		◣	★
DAUPHIN	▲	■	✦				
DELORAINE			✦				
GLADSTONE				♦			
KILLARNEY		■					
LEAF RAPIDS					✱		
MINNEDOSA	▲						
MORDEN	▲		✦				
PORTAGE LA PRAIRIE	▲		✦				
SELKIRK	▲	■	✦				
SOURIS	▲						
STEINBACH	▲	■	✦				
SWAN RIVER	▲						
THE PAS		■					★
THOMPSON	▲	■	✦				

Administration et finances

La Division conseille la ministre et le personnel chargé du portefeuille, leur fournit un soutien administratif, fait des recommandations sur la gestion des ressources humaines et dirige les services administratifs et financiers. Ces services sont répartis entre le Cabinet de la ministre et le bureau de la sous-ministre, le bureau de Brandon et la direction chargée des services administratifs et financiers et des ressources humaines. Cette Division englobe également la Commission municipale.

Traitement de la ministre

La ministre assure le leadership relativement à l'entretien et l'enrichissement des partenariats directs établis entre la Province et les municipalités, ainsi qu'avec les organisations qui s'occupent d'aménagement du territoire, de gestion des ressources et de développement économique. Elle fournit de l'orientation pour assurer l'atteinte des objectifs du ministère.

1(a) Traitement de la ministre

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2002-2003 $	Dépenses prévues 2002-2003 ETP	Dépenses prévues 2002-2003 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	28,3	1,00	28,4	(0,1)	

Bureau de la sous-ministre

Le bureau de la sous-ministre informe et conseille la ministre et son personnel sur les questions délicates afin d'assurer une communication libre et continue entre la Province et ses partenaires municipaux, et entre le ministère et ses groupes variés de clients. Le bureau continue de mettre en application les décisions stratégiques prises par la ministre et oriente les activités menées par les directions du ministère. Il fournit également des services administratifs au Cabinet de la ministre.

1(b) Bureau de la sous-ministre

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2002-2003 $	Dépenses prévues 2002-2003 ETP	Dépenses prévues 2002-2003 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	432,3	9,50	508,8	(76,5)	
Total des autres dépenses	82,8	0,00	83,0	(0,2)	
TOTAL	515,1	9,50	591,8	(76,7)	

Bureau de Brandon

Ouvert en 1989, le bureau de Brandon permet aux habitants de l'Ouest du Manitoba d'accéder directement aux services du gouvernement. Ce bureau d'accès facile offre des renseignements sur les programmes du gouvernement et dirige les clients vers des personnes-ressources au sein des divers ministères et organismes gouvernementaux.

1(c) Bureau de Brandon

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2002-2003 $	Dépenses prévues 2002-2003 ETP	Dépenses prévues 2002-2003 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	100,6	3,00	151,9	(51,3)	
Total des autres dépenses	52,6	0,00	55,0	(2,4)	
TOTAL	153,2	3,00	206,9	(53,7)	

Gestion des ressources humaines

La section des services centralisés des ressources humaines fait des recommandations à la haute direction sur tous les aspects de la gestion des ressources humaines et veille à ce que les besoins en personnel du ministère à long terme et à court terme soient satisfaits, dans les limites fixées par les lois qui régissent la Commission de la fonction publique et par les lignes directrices établies par celle-ci. Les divers aspects de son travail sont le recrutement et la sélection, la classification des postes, les évaluations du rendement, les relations du travail, la planification des ressources humaines, la formation et le perfectionnement, le counselling et les programmes de santé et sécurité au travail. La sous-section centralisée de la paie et des avantages sociaux est chargée de tout ce qui concerne la rémunération des employés.

Principales activités en 2002-2003

- Poursuite du processus de délégation, par la Commission de la fonction publique, du recrutement et de la sélection ainsi que de la classification, à titre de section centralisée. Les activités de recrutement ont permis de combler 24 postes. Par ailleurs, on compte 14 nominations dans le cadre du Service STEP et deux autres en vertu du programme Transition jeunesse. Douze examens de la classification ont été réalisés.

- Prestation de services de rémunération complets visant environ 332 employés du ministère des Affaires intergouvernementales et 1 614 employés au total, par l'intermédiaire de la sous-section centralisée de la paie et des avantages sociaux.

- Prestation de conseils et d'encadrement sur les questions liées à la paie et à l'administration.

- Actualisation du programme d'orientation des employés.

- Participation de 23 employés à divers cours de formation offerts par la Direction du perfectionnement et de la formation, qui fait partie de la Commission de la fonction publique. De plus, 21 employés ont reçu l'aide du ministère pour suivre des cours qui leur ouvriront de meilleures perspectives de carrière.

- Participation à la stratégie pour l'emploi dans le Nord.
- Mise à jour et surveillance des statistiques sur l'équité en matière d'emploi.
- Participation à des programmes de stages en gestion.
- Administration et interprétation des ententes liées aux relations du travail pour en assurer l'application uniforme. Prestation de conseils au personnel de supervision et de gestion sur l'application des dispositions contractuelles.
- Participation au Comité de consultation patronale-syndicale du ministère et contribution au règlement de problèmes.
- Élaboration d'un cadre de mise en œuvre des compétences fondamentales permettant d'harmoniser les objectifs du ministère, ses valeurs, son recrutement, sa planification de la relève et ses stratégies de gestion du rendement. Amorce de la définition des compétences fondamentales dans deux divisions ministérielles.
- Orientation en matière de développement de carrière à l'intention des employés et contribution à l'élaboration et à l'administration des plans de carrière.
- Prestation d'orientation et de conseils aux employés éprouvant des problèmes liés au travail.
- Prestation d'orientation et de conseils à l'occasion de remaniements ministériels et de changements organisationnels.

1(d) Services de gestion des ressources humaines

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2002-2003 $	Dépenses prévues 2002-2003 ETP	Dépenses prévues 2002-2003 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	118,0	4,00	140,2	(22,2)	
Total des autres dépenses	27,3	0,00	27,2	0,1	
TOTAL	145,3	4,00	167,4	(22,1)	

Services administratifs et financiers

Cette section fournit au ministère des services de soutien centralisés essentiels pour son fonctionnement, y compris les fonctions de contrôle, de comptabilité, d'information financière et de coordination du budget, ainsi que des services administratifs. Elle est également chargée de la coordination centrale permettant de veiller à l'intégrité financière des systèmes d'information de gestion, en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le personnel doit aussi interpréter les directives et les règlements de Finances Manitoba.

Principales activités en 2002-2003

- Gestion du compte en fiducie du ministre des Affaires intergouvernementales, dans lequel les encaissements se sont élevés approximativement à 6,9 millions de dollars (M$) et les déboursements à 6,6 M$ environ.

- Traitement de dépenses s'élevant au total à environ 151,0 M$. Gestion d'un système de perception et de dépôt des recettes représentant un total de 8,6 M$.

- Coordination et intégration des renseignements financiers nécessaires à la rédaction du Budget des dépenses et du Budget des recettes, d'un supplément aux prévisions budgétaires, du rapport annuel, du document expliquant les écarts budgétaires dans les comptes publics et des prévisions trimestrielles des revenus et des dépenses.

- Coordination de l'exploitation et de l'entretien d'un parc d'environ 88 véhicules.

- Coordination des demandes de divulgation déposées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. À la fin de l'exercice, 29 demandes avaient été présentées à l'agent responsable et traitées.

- Préparation de rapports financiers pour la haute direction et administration des règlements administratifs sur le dégrèvement de l'impôt foncier des soldats.

- Apport d'un soutien continu au logiciel SAP au sein du ministère. Consultations techniques, examen et révision de tous les principes et méthodes touchés par le remaniement des processus opérationnels rendu nécessaire par la mise en œuvre du système SAP.

- Prestation de services de gestion de l'immobilier et de comptabilité pour la Leaf Rapids Town Properties Ltd.

- Suivi et mise à jour du plan d'activités des Services en langue française et coordination de ces services.

- Coordination des activités d'approvisionnement du ministère et représentation du ministère au sein des comités pertinents.

- Représentation du ministère au comité de l'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba et coordination des activités s'y rapportant.

- À titre de membre du Comité directeur sur la *Loi sur le développement durable*, d'autres comités y afférant et du Conseil de l'approvisionnement, le ministère a participé à l'élaboration de lignes directrices sur le développement durable pour le gouvernement. Ces lignes directrices serviront de fondement à l'incorporation du développement durable aux activités futures du ministère. Un résumé des activités et des réalisations du ministère en matière de développement durable est joint à l'annexe D.

1(e) Services administratifs et financiers

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2002-2003 $	Dépenses prévues 2002-2003 ETP	Dépenses prévues 2002-2003 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	423,8	8,10	423,8	0,0	
Total des autres dépenses	146,6	0,00	193,7	(47,1)	
TOTAL	570,4	8,10	617,5	(47,1)	

Commission municipale

La Commission municipale est un organisme quasi judiciaire qui entend les demandes et les appels et qui rédige des rapports et fait des recommandations concernant les administrations locales.

Compte tenu de sa nature quasi judiciaire, la Commission fonctionne de façon indépendante et n'est rattachée au ministère que pour des raisons administratives. Son rapport annuel est préparé séparément et porte sur l'année civile.

1(f) Commission municipale

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2002-2003 $	Dépenses prévues 2002-2003 ETP	Dépenses prévues 2002-2003 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	651,8	9,00	696,0	(44,2)	
Total des autres dépenses	267,6	0,00	273,6	(6,0)	
TOTAL	919,4	9,00	969,6	(50,2)	

Aménagement du territoire et développement communautaire

Aperçu

La Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire est responsable de la création et de la gestion d'un cadre stratégique et législatif efficace d'aménagement du territoire dans la province, cadre qui constitue le fondement de toutes les décisions provinciales et locales dans ce domaine. La Division est également responsable de la prestation directe des services d'aménagement aux collectivités de l'ensemble du Manitoba. Elle exécute ces services par l'intermédiaire de deux directions : la Direction des services de planification provinciale et la Direction des services de planification communautaire.

La Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire contribue au mandat général du ministère en assurant que les collectivités sont bien planifiées de manière à constituer un cadre de vie sain et à attirer des emplois et des investissements. En 2002-2003, elle a axé son travail sur le renforcement des bases de la planification dans la province.

Ce renforcement reposait sur plusieurs initiatives clés décrites plus en détail dans la section consacrée à chaque direction. Mentionnons notamment : l'examen des lois manitobaines sur l'aménagement du territoire, l'examen du *Règlement sur les politiques provinciales d'occupation des sols*; l'initiative de planification de la région de la capitale; la planification de la croissance durable du secteur de l'élevage; l'amélioration des pratiques de planification dans la province par la création d'une conférence sur la planification au Manitoba et de prix manitobains d'excellence en aménagement du territoire; la prestation de services professionnels d'aménagement aux collectivités de l'ensemble du Manitoba.

Haute direction

Le bureau du sous-ministre adjoint coordonne la mise en œuvre des programmes au sein de la Division. Ses membres orientent le personnel de la Division pour ce qui a trait à la prestation des programmes et des services dans les domaines de l'élaboration et de l'application des politiques relatives à l'aménagement du territoire provincial, de la planification régionale, du développement communautaire, de l'autorisation des lotissements et de la législation provinciale sur l'aménagement. La mission du bureau du sous-ministre adjoint est aussi d'informer et de conseiller la sous-ministre, la ministre et les hauts fonctionnaires pour ce qui est des questions d'aménagement du territoire et de développement communautaire.

2(a) Haute direction

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2002-2003 $	Dépenses prévues 2002-2003 ETP	Dépenses prévues 2002-2003 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	140,5	2,00	143,2	(2,7)	
Total des autres dépenses	22,0	0,00	30,6	(8,6)	
TOTAL	162,5	2,00	173,8	(11,3)	

Services de planification provinciale

Les Services de planification provinciale élaborent et administrent le cadre stratégique et législatif qui sert de fondement à un aménagement du territoire efficace au Manitoba. Ils contribuent par ailleurs à la salubrité et à la viabilité des collectivités en participant à des projets stratégiques d'aménagement du territoire.

Principales activités en 2002-2003

Les Services de planification provinciale sont responsables de l'examen des règlements relatifs à l'aménagement, des opérations de lotissement et des propositions d'annexion ou de fusion pour le compte de la Province. La Direction sert également de secrétariat à la Commission interministérielle d'aménagement, formée des sous-ministres des ministères responsables des questions liées à l'aménagement. En 2002-2003, les principales activités de la Direction ont été les suivantes :

- *Examen de règlements de plans d'aménagement et de modifications connexes :* Les Services de planification provinciale ont coordonné dans le domaine de l'aménagement du territoire 93 examens de règlements de plans d'aménagement et de modifications connexes, en consultation avec d'autres ministères et d'autres organismes. La Direction a fait des recommandations au ministre sur la conformité de ces règlements avec le *Règlement sur les politiques provinciales d'occupation des sols* et d'autres règlements provinciaux.

- *Examen des demandes de lotissement :* Les Services de planification provinciale sont responsables de l'évaluation et de l'examen des demandes de lotissement au sujet desquelles des problèmes ou des préoccupations ont été mis en évidence pendant le processus d'examen local ou provincial. En 2002-2003, quelque 25 demandes de lotissement ont été déférées aux Services de planification provinciale en vue d'une analyse et d'une recommandation (pour l'approbation ou le rejet). Les Services s'efforcent de régler les différends entre le requérant et les organismes ou les parties concernées. Dans les cas d'appels, les Services de planification provinciale ont comparu devant la Commission municipale et ont présenté des observations au nom de la Province à l'égard des préoccupations provinciales et des exigences législatives ou réglementaires issues de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

- *Représentation des intérêts provinciaux en matière d'aménagement du territoire au cours d'audiences :* Les Services de planification provinciale sont autorisés à comparaître et à présenter des observations en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire* et de la *Loi sur les municipalités* à diverses audiences consacrées aux règlements sur les plans de développement, aux règlements de zonage et aux lotissements. En 2002-2003, les Services de planification provinciale ont représenté les intérêts provinciaux à cinq audiences.

- *Examen des propositions d'annexion et de fusion :* En 2002-2003, les Services de planification provinciale ont coordonné l'examen provincial de six propositions d'annexion déposées par des municipalités. La Direction a consulté d'autres ministères et, lorsque cela a été possible, a résolu partiellement ou complètement les questions en suspens avec les municipalités concernées. La Direction a préparé des rapports à l'intention de la Commission municipale et, après l'approbation de chaque proposition, a élaboré le projet de règlement sur les limites municipales correspondant.

- *Commission interministérielle d'aménagement :* Agissant à titre de secrétariat de la Commission interministérielle d'aménagement, les Services de planification provinciale ont organisé des réunions, coordonné l'élaboration d'ordres du jour, rédigé les comptes rendus et aidé la Commission à s'acquitter de son mandat de tribune pour la consultation et la coordination interministérielles et inter-organismes liées aux lois, aux politiques et aux programmes gouvernementaux liés à l'aménagement du territoire. La Commission a également des responsabilités en vertu de la *Loi sur l'environnement* relativement à la présentation des évaluations environnementales, au contenu des lignes directrices et à l'examen des rapports d'évaluation, et de la *Loi sur le développement durable* pour ce qui a trait à la coordination de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie du Manitoba en matière de développement durable.

- *Entente sur la qualité de l'eau du lac Shoal :* La Direction des services de planification provinciale supervise l'Entente sur la qualité de l'eau du lac Shoal au nom de la Province. L'Entente sur le lac Shoal

a été signée en juin 1989 par le Manitoba, la Ville de Winnipeg et la bande indienne n° 40 du lac Shoal. Elle est entrée en vigueur le 18 septembre 1990, à la ratification d'une entente quinquennale parallèle entre la bande n° 40 et le gouvernement du Canada. Sa durée est de 60 ans. Les principaux objectifs de l'Entente sont de préserver et de maintenir la qualité de l'eau potable alimentant Winnipeg et de doter la bande indienne n° 40 d'une assise économique.

L'Entente de 1989 a donné lieu à l'établissement d'un fonds en fiducie de 6 000 000 $ (3 000 000 $ de la Ville et autant de la Province) afin d'aider la Première nation à gérer certaines activités dans la réserve. Le fonds en fiducie est administré par une société de fiducie au nom des trois parties. La Première nation touchera les revenus annuels du fonds pendant 60 ans, jusqu'à ce que l'Entente prenne fin, à condition qu'elle s'acquitte de ses obligations découlant de cette dernière.

Depuis l'entrée en vigueur de l'Entente en septembre 1990, tous les revenus du fonds en fiducie ont été versés à la bande indienne (soit, au total, 7 132 000 $ en date du 31 mars 2003).

En 2002, le comité de gestion et le groupe de travail relevant de l'Entente sur le lac Shoal étaient sous la présidence du ministère des Affaires intergouvernementales. En 2003, c'est la bande indienne n° 40 du lac Shoal qui assume cette responsabilité.

Faits saillants en 2002-2003

Les Services de planification provinciale ont coordonné plusieurs initiatives importantes en matière de politique qui visent à renforcer le cadre d'aménagement du territoire au Manitoba et dans la région de la capitale.

- *Examen des lois sur l'aménagement :* En 2002-2003, les Services de planification provinciale ont poursuivi la révision des lois de la Province relatives à l'aménagement afin de les actualiser et de les rationaliser. En janvier 2003, un document de travail a été publié en vue d'inciter la population à la réflexion et au dialogue sur les lois liées à l'aménagement dans le cadre d'un processus de consultation. Six ateliers ont eu lieu en février 2003 un peu partout dans la province. Près de 400 personnes y ont participé. Le public a également été invité à présenter ses commentaires écrits par la poste, par télécopieur ou par courriel jusqu'au 31 mars 2003. Cette année, les commentaires reçus seront examinés par le gouvernement et un projet de loi sera préparé.

- *Examen des politiques relatives à l'aménagement du territoire provincial :* Un examen du *Règlement sur les politiques provinciales d'occupation des sols* 184/94 a été amorcé en 2001-2002. Les politiques provinciales d'occupation des sols établissent un cadre favorisant une prise de décision intégrée et durable dans ce domaine. La première phase de l'examen, axée sur une consultation interministérielle, est achevée et des propositions de modifications aux politiques actuelles ont été formulées. La consultation publique sera amorcée en 2003-2004 et sera suivie de la préparation d'une version révisée du règlement.

- *Région de la capitale :* Le Comité consultatif sur la planification régionale (CCPR) de la région de la capitale, formé par le gouvernement du Manitoba en 2001-2002, a publié un document de travail public en 2002-2003. Six réunions publiques ont eu lieu dans le but de recevoir des commentaires de la population et des autorités municipales. Le CCPR a entamé la préparation de son rapport final, qui devrait être présenté à la ministre des Affaires intergouvernementales en 2003-2004. Ce rapport sera un élément essentiel de l'élaboration d'un plan stratégique de l'occupation des sols dans la région de la capitale.

- *Examen des lois sur l'aménagement pour les projets d'élevage :* Orientés par le rapport et les recommandations du Comité consultatif de la gestion du bétail, les Services de planification provinciale ont mis en œuvre la phase suivante du plan gouvernemental en vue de l'élaboration d'une industrie durable de l'élevage. Cette phase est axée sur les changements proposés au processus d'approbation afin d'améliorer la clarté, l'uniformité et la prévisibilité des décisions en matière d'aménagement. Des consultations ont eu lieu avec des dirigeants municipaux, des producteurs agricoles et des groupes d'intérêts quant à la possibilité d'exiger l'intégration de politiques sur les projets d'élevage aux plans

d'aménagement, d'établir un processus d'examen standard pour les projets d'élevage et d'adopter des normes provinciales applicables au choix des emplacements de ces projets. Ce processus mettra en évidence les modifications possibles aux lois et aux règlements.

- *Remaniement de la* Loi sur la Ville de Winnipeg *(dispositions concernant l'aménagement) :* Les Services de planification provinciale ont aidé la Division du soutien provincial-municipal à reprendre le texte de la *Loi sur la Ville de Winnipeg* en se chargeant d'analyses techniques, de recherches et de services consultatifs sur les dispositions concernant l'aménagement et le développement (Partie 6).

- *Première conférence annuelle sur la planification au Manitoba :* En 2002-2003, la Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire a animé la première conférence annuelle sur la planification au Manitoba intitulée « À la découverte de la trousse à outils de planification : misons sur les principes fondamentaux ». La conférence se concentrait sur quatre thèmes : les bases de la planification; les lois et l'évolution des politiques en matière de planification; les outils liés aux processus; la découverte des enjeux. La conférence était une initiative conjointe de la Commission du district d'aménagement de la région de Brandon (qui la présidait), de la Manitoba Building Officials Association, du Manitoba Professional Planners Institute et de la Manitoba Zoning Officials Association. Quelque 400 délégués ont participé à cette rencontre, dont les actes peuvent être consultés à la page suivante : www.mppi.mb.ca.

- *Prix manitobains d'excellence en aménagement du territoire :* Les Services de planification provinciale ont coordonné la création des Prix manitobains d'excellence en aménagement du territoire. Décernés par un jury de spécialistes et remis par le ministre des Affaires intergouvernementales, ces prix reconnaissent et mettent en évidence des exemples exceptionnels de pratiques de planification au Manitoba. En 2002-2003, deux prix d'excellence ont été décernés, et trois projets de planification ont reçu une mention honorable.

2(b) Services de planification provinciale

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2002-2003 $	Dépenses prévues 2002-2003 ETP	Dépenses prévues 2002-2003 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	448,9	6,00	420,3	28,6	
Total des autres dépenses	149,2	0,00	335,1	(185,9)	
Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain	(191,5)	0,00	(311,4)	119,9	
TOTAL	406,6	6,00	444,0	(37,4)	

Services de planification communautaire

La Direction des services de planification communautaire soutient le développement de collectivités saines et durables en offrant des services régionaux dans le domaine de l'aménagement et du développement communautaire. À partir des neuf bureaux régionaux situés en région rurale et aidés par le bureau de Winnipeg, la Direction assure la prestation des services d'aménagement professionnels et techniques à l'intention des administrations locales chargées de l'aménagement, des collectivités du Nord et du public. Elle s'acquitte par ailleurs des responsabilités qui sont déléguées à son personnel en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire* et de la *Loi sur les municipalités*.

Principales activités en 2002-2003

- Le personnel a fourni des services professionnels et techniques aux municipalités et aux districts d'aménagement qui préparent des plans d'aménagement et des règlements de zonage, ainsi que des modifications à ces documents. En 2002-2003, il a contribué à la préparation et à l'adoption de 217 règlements relatifs à l'aménagement. Ces règlements sont les outils les plus efficaces pour assurer le contrôle local de l'usage et de l'aménagement du territoire.

- La Direction a fourni des conseils et de l'aide aux organismes provinciaux et aux administrations locales pour la mise en application de principes de développement durable au cours du processus d'aménagement et de développement. Elle a également assuré la prestation de services de soutien aux collectivités et aux tables rondes régionales dans le cadre du programme Choix communautaires.

- La Direction a continué de travailler en partenariat avec le ministère des Affaires autochtones et du Nord du Manitoba afin d'offrir des services d'aménagement du territoire et de planification stratégique aux collectivités du Nord qui ne sont pas constituées en corporations. En 2002-2003, elle a entrepris de grands projets de planification dans six collectivités.

- La Direction a fourni des conseils et de l'aide à d'autres ministères et organismes provinciaux sur des questions liées à l'usage et l'aménagement du territoire. En 2002-2003, le personnel a étudié 134 propositions en vue de l'attribution ou de l'aménagement de terres domaniales et a transmis des commentaires à Conservation Manitoba.

- Le personnel a fourni aux municipalités de l'aide en matière de règlement extrajudiciaire des différends pour des questions d'aménagement et de développement, de restructuration municipale et de modifications des limites municipales. L'objectif était de faciliter la résolution à l'échelon local des différends intermunicipaux et d'éviter ainsi une demande à la Commission municipale et une audience devant cette dernière.

- Le personnel a traité 682 nouvelles demandes de lotissement en vertu des pouvoirs délégués par la *Loi sur l'aménagement du territoire*. Le personnel a également traité 6 demandes dans le Nord du Manitoba au nom du ministère des Affaires autochtones et du Nord et examiné 76 demandes présentées à la Commission du district d'aménagement de la région de Brandon et à la Commission du district d'aménagement de la région de Selkirk.

- En 2002-2003, 31 règlements régissant la fermeture de routes et de réserves publiques ont été examinés et approuvés au nom du ministre. L'autorité de prendre des décisions relatives aux règlements de cette nature a été déléguée aux cadres supérieurs chargés de la planification régionale.

- Le personnel régional a participé à l'examen de propositions de grands projets d'élevage par le processus de comités chargés de l'analyse technique en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*. En 2002-2003, il a contribué à 81 rapports d'analyse technique préparés en vue d'un examen par les conseils municipaux.

- Le personnel de la Direction a fourni des services consultatifs aux districts d'aménagement et aux municipalités sur des questions d'aménagement liées à des projets d'élevage dans le cadre de l'Initiative de gestion du bétail du Manitoba. Cette initiative vise à ce que l'expansion du secteur de l'élevage se fasse selon le principe du développement durable, afin d'assurer la protection de l'environnement et l'optimisation des avantages socio-économiques pour les collectivités du Manitoba et pour la province en général.

- Le personnel a soutenu la Direction des services de planification provinciale dans les examens en cours des lois du Manitoba sur l'aménagement du territoire et des politiques provinciales d'occupation des sols;

Faits saillants en 2002-2003

- En 2002-2003, la Direction a contribué à la formation d'un nouveau district d'aménagement, ce qui porte leur nombre total à 43 districts touchant 140 municipalités membres. Les districts d'aménagement ont un rôle essentiel dans la préparation de réponses efficaces aux problèmes d'aménagement du territoire et des collectivités.

- Le personnel a aidé les collectivités à renforcer leur capacité à régler les questions de développement et d'aménagement du territoire en proposant aux responsables municipaux, élus et nommés, des occasions d'apprentissage et de formation. En 2002-2003, le personnel régional a organisé à l'intention des nouveaux élus municipaux plusieurs ateliers concernant les lois et les processus liés à la planification. La Direction a également contribué à l'organisation de la conférence annuelle sur la planification au Manitoba, qui comprenait des activités pédagogiques et de partage de l'information pour les représentants élus et nommés participant à la planification.

- En vertu du Programme d'aide à l'aménagement communautaire, la Direction a versé en 2002-2003 un total de 182 622 $ à 21 municipalités et districts d'aménagement pour les aider à préparer ou à actualiser les règlements locaux relatifs à l'aménagement.

- Le personnel de la Direction a joué un rôle directeur au sein du comité interministériel chargé d'élaborer un plan de mise à exécution pour la Consultation sur la mise en œuvre du développement durable (COSDI).

Résumé des services de planification par bureau régional (2002-2003) [1]

Bureau régional	Plans d'amén. et modific.	Règlements de zonage et modific.	Autres règlements	Lotisse-ments	Nouvelles cartes d'aména-gement	Analyses techniques des projets d'élevage	Examens liés aux terres domaniales
Beauséjour	8	26	9	95	63	4	25
Brandon	8	31	10	119	131	10	4
Dauphin	4	22	3	90	43	0	9
Deloraine	1	6	2	26	0[2]	8	0
Morden	4	22	4	99	99	19	0
Portage	4	24	5	93	27	20	7
Selkirk	8	28	5	110	103	3	43
Steinbach	3	11	2	123	18	17	0
Thompson	4	3	0	9	0[2]	0	46
TOTAL	**44**	**173**	**40**	**764**	**484**	**81**	**134**

[1] Les chiffres correspondent aux nouvelles initiatives et n'englobent pas les dossiers déjà ouverts l'année précédente.

[2] Les services cartographiques pour les bureaux de Deloraine et de Thompson sont assurés par d'autres bureaux régionaux.

2(c) Services de planification communautaire

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2002-2003 $	Dépenses prévues 2002-2003 ETP	Dépenses prévues 2002-2003 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	2 546,1	47,00	2 569,9	(23,8)	
Total des autres dépenses	814,9	0,00	949,1	(134,2)	
Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural	(376,4)	0,00	(534,7)	158,3	
TOTAL	2 984,6	47,00	2 984,3	0,3	

Soutien provincial-municipal

La Division du soutien provincial-municipal contribue directement au mandat global du ministère consistant à assurer la vigueur et la viabilité de collectivités axées sur les besoins locaux en renforçant les capacités des administrations municipales et les occasions qui s'offrent à elles de faire face efficacement à l'évolution sociale et économique du Manitoba.

La Division exécute les programmes et les services de base de la Province en matière de gestion, de conseils et de finances à l'intention des 199 administrations municipales manitobaines et elle fournit des services d'évaluation (qui comprennent l'établissement des rôles d'évaluation et des relevés d'impôt) à toutes les municipalités, à l'exception de la Ville de Winnipeg. La Division assure également le soutien technologique d'autres divisions du ministère.

De plus, la Division sert fréquemment de liaison entre d'autres ministères et les municipalités, et entre le gouvernement et l'Association des municipalités du Manitoba.

La Division offre ses services et programmes par l'entremise de trois directions :
- les Services consultatifs et financiers aux municipalités,
- les Services d'évaluation,
- les Systèmes d'information.

Principaux services :

- Les Services consultatifs et financiers aux municipalités établissent le cadre législatif et stratégique et assurent l'exécution des programmes et services administratifs et financiers, y compris le financement. La plupart des employés de la Direction travaillent à Winnipeg, et le reste est affecté aux bureaux de Brandon et de The Pas (poste actuellement vacant). La Direction :
  - veille à ce que les cadres législatif et stratégique soient actualisés et adaptés afin de fournir aux administrations municipales des pouvoirs statutaires tangibles et du soutien pour relever les défis locaux;
  - consulte, conseille et soutient les administrations municipales relativement à l'élaboration de solutions novatrices et créatives visant à régler et à gérer les problèmes locaux, y compris l'information et les outils nécessaires pour bâtir et renforcer les capacités locales (notamment celles liées aux environnements en évolution);
  - administre et verse des subventions, des paiements et de l'aide financière aux municipalités pour leur permettre de fournir à leurs résidants des services de qualité à un coût raisonnable.

- Les Services d'évaluation offrent des services d'évaluation à toutes les municipalités (à l'exception de la Ville de Winnipeg), ainsi qu'au ministère des Affaires autochtones et du Nord et à celui de l'Éducation et de la Jeunesse. Les services d'évaluation sont assurés par 10 bureaux de districts répartis un peu partout dans la Province et soutenus par un bureau central de coordination à Winnipeg. La Direction :
  - prépare, de façon minutieuse et efficiente, et envoie plus de 390 000 évaluations, à partir desquelles les administrations municipales peuvent planifier et établir leurs budgets en toute confiance;
  - met à jour et analyse les nouvelles données, méthodes et tendances en matière d'évaluation afin d'assurer la prestation ininterrompue de services précis et de haute qualité;
  - met à la disposition des municipalités, des propriétaires fonciers et d'autres intervenants de l'information complète et répond systématiquement aux demandes de renseignements et aux appels.

- La Direction des systèmes d'information est responsable du service de traitement des données, qui englobe l'analyse, l'élaboration, la mise en œuvre et l'entretien des systèmes afin de soutenir les fonctions d'évaluation et d'imposition des administrations locales, et elle assure également le soutien technologique à d'autres directions du ministère. Elle est établie à Winnipeg. La Direction :
  - offre un service complet de traitement des données, qui englobe l'analyse, l'élaboration, la mise en œuvre et l'entretien des systèmes afin de soutenir les fonctions d'évaluation et d'imposition des

administrations locales de manière opportune, uniforme et rentable, et se charge notamment de la préparation technique et de la communication des rôles et des avis d'évaluation ainsi que des rôles de perception et des relevés d'impôt;
- assure le soutien technologique d'autres directions du ministère afin de les aider à élaborer des solutions et des programmes innovateurs assurant la viabilité à long terme des collectivités manitobaines.

Faits saillants en 2002-2003

- Entrée en vigueur de la *Charte de la Ville de Winnipeg*, qui marque un nouveau partenariat progressif reconnaissant les rapports de longue date entre la Province et la Ville.

- Soutien des élections municipales générales de 2002, avec notamment l'information et la formation des représentants locaux responsables de la bonne tenue des élections, la communication de renseignements et de conseils opportuns au public et aux candidats éventuels et la mise en place d'activités de formation à l'intention des nouveaux élus.

- Aide aux municipalités pour s'adapter au changement par la préparation, conjointement à l'Association des municipalités du Manitoba, du programme Outils de changement, qui a reçu un accueil favorable.

- Exécution efficace et efficiente de rôles d'évaluation exacts et d'activités connexes liées à l'évaluation, avec notamment l'élaboration et la mise en œuvre concluante de progrès importants du point de vue méthodologiques et des mises à niveau technologiques à l'appui du système de traitement des données.

Haute direction

Le bureau du sous-ministre adjoint coordonne la mise en œuvre des programmes au sein de la Division. Ses membres orientent le personnel de la Division pour ce qui a trait à la prestation des programmes et des services à l'intention des administrations locales dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la consultation, des finances, de l'évaluation foncière et du traitement des données. La mission du bureau du sous-ministre adjoint est aussi d'informer et de conseiller la sous-ministre, la ministre et les hauts fonctionnaires sur les questions qui touchent les administrations locales.

3(a) Haute direction

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2002-2003 $	Dépenses prévues 2002-2003 ETP	Dépenses prévues 2002-2003 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	108,7	1,50	130,8	(22,1)	
Total des autres dépenses	37,2	0,00	30,6	6,6	
TOTAL	145,9	1,50	161,4	(15,5)	

Services d'évaluation

La Direction fournit des services d'évaluation foncière relatifs à plus de 390 000 inscriptions au rôle, d'une valeur marchande totale de 28 milliards de dollars, aux intervenants suivants :

- 198 municipalités manitobaines (Winnipeg assure ses propres services d'évaluation);
- le ministère des Affaires autochtones et du Nord, en ce qui concerne les 61 collectivités sous sa tutelle;
- le ministère de l'Éducation et de la Jeunesse;
- 36 divisions scolaires de la Province.

Les services d'évaluation assurent notamment l'établissement des valeurs, de la classification et l'assujettissement à l'impôt dans les domaines suivants :

- les « biens réels » (terres et édifices) dans chacune des 198 municipalités;
- les « biens personnels » (équipement) utilisés dans les réseaux de distribution de gaz et pour la production de pétrole et de gaz dans toutes les municipalités, ainsi que d'autres biens personnels dans 137 municipalités qui prélèvent un impôt mobilier;
- une « évaluation commerciale » dans 73 municipalités qui prélèvent une taxe professionnelle.

Principales activités en 2002-2003

- Mise à jour des rôles d'évaluation de 2002 pour 2003 en fonction des nouvelles constructions, des changements de propriétaires et des modifications apportées aux descriptions officielles et aux adresses, des opérations de lotissement et des rallonges de bâtiments; envoi d'avis aux propriétaires concernés; remise des rôles d'évaluation préliminaires et définitifs aux municipalités. Plus de 30 000 changements ont été enregistrés dans les rôles de 2003.
- Réponses aux 1 249 appels interjetés devant les comités de révision en 2002 (qui correspondent à moins de 0,003 % du total des inscriptions au rôle) et aux 57 appels déposés à la Commission municipale.
- Communication aux municipalités de l'information exigée pour les « impôts complémentaires » – avis d'imposition pour les nouvelles constructions qui n'étaient pas inscrites au rôle d'évaluation définitif remis l'année précédente, ce qui permet aux municipalités de percevoir toutes les recettes fiscales qui leur

reviennent.

- Examen permanent des propriétés afin d'assurer que le registre des biens est à jour. Environ 35 000 propriétés ont été examinées.

- Amorce des travaux en vue de la prochaine réévaluation en 2006, qui doivent être achevés en 2005.

- Information des intervenants sur le processus d'évaluation par les voies suivantes :
  - rencontre avec les conseils municipaux et réponse aux demandes de renseignements du public;
  - publication d'un guide sur le fonctionnement des comités de révision et de *feuillets de référence* pour les conseils, ainsi que de *fiches d'information* et de brochures qui décrivent à l'intention du public pourquoi et comment les propriétés sont évaluées;
  - accès public aux évaluations par Internet et à des données informatiques détaillées par abonnement à Manitoba Online.

La Direction effectue également des recherches sur des questions liées à l'évaluation des biens, élabore des politiques et des procédures pour les bureaux des districts, assure la liaison avec les évaluateurs des municipalités et aide les entreprises, d'autres organisations et les ministères provinciaux et fédéraux pour ce qui a trait aux évaluations. Elle conseille également le gouvernement sur les questions législatives et stratégiques liées à l'évaluation foncière.
Voir l'annexe A pour en savoir plus sur l'évaluation de la valeur marchande et l'annexe B pour s'informer sur l'évaluation scolaire totale.

Les Services d'évaluation fonctionnent selon le principe de la récupération des coûts. De son budget total (8 032 000 $), 25 % est recouvré auprès du ministère de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse et 75 % est versé par les municipalités dans le fonds en fiducie du ministre.

Clients

- Les *municipalités* utilisent les évaluations afin de déterminer le niveau d'imposition municipale nécessaire pour assurer la prestation des services locaux.

- Le *ministère de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse* (taxe d'aide à l'éducation) et les *36 divisions scolaires* de la province (taxe spéciale) se servent des évaluations pour obtenir les recettes nécessaires à l'appui des programmes scolaires.

- *Tous les ministères* ayant des responsabilités à l'égard des biens de la Couronne utilisent les évaluations comme fondement des subventions remplaçant l'impôt versées aux municipalités.

- *Les propriétaires fonciers, les évaluateurs indépendants, les établissements de crédit et le public* se servent eux aussi des données d'évaluation à des fins diverses.

Faits saillants en 2002-2003

- *Améliorations technologiques aux Services d'évaluation :* Le système informatique utilisé à l'appui de la fonction d'évaluation (système de traitement et d'administration des évaluations du Manitoba ou MAVAS) a été mis à niveau : les capacités de valorisation ont été étendues et l'enregistrement des données relatives aux propriétaires amélioré. L'élaboration d'une fonction informatisée de tracé d'esquisses a commencé et d'autres améliorations du traitement de l'information cartographiée sont également en voie de développement. Ces initiatives permettront aux employés d'entrer et de récupérer plus rapidement les données, d'effectuer des essais de contrôle de la qualité plus efficaces et de préparer des évaluations à moindre coût.

- *Harmonisation des pratiques des Services d'évaluation et du Service de l'évaluation foncière de la Ville de Winnipeg :* L'évaluateur municipal par intérim de la Province et l'évaluateur de la Ville de Winnipeg ont débuté un examen systématique des politiques et procédures en matière d'évaluation afin d'assurer la

similitude des démarches partout où cela est possible et de renforcer ainsi l'uniformité et l'équité des évaluations à l'échelle de la province.

3(b) Services d'évaluation

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2002-2003 $	Dépenses prévues 2002-2003 ETP	Dépenses prévues 2002-2003 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	6 107,9	124,50	6 350,9	(243,0)	
Total des autres dépenses	1 430,7	0,00	1 638,0	(207,3)	
Moins : Somme récupérable du ministère de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse	(1 997,2)	0,00	(1 997,2)	0,0	
TOTAL	5 541,4	124,50	5 991,7	(450,3)	

Services consultatifs et financiers aux municipalités (SCFM)

La Direction des SCFM soutient l'établissement et la préservation d'administrations municipales vigoureuses qui peuvent répondre de façon efficace et efficiente à l'évolution des circonstances et servir de fondement à des municipalités saines et viables.

L'appui fourni à chaque municipalité varie grandement selon la capacité et la taille de la municipalité et de son administration. Winnipeg étant un grand centre urbain, elle fonctionne selon un cadre législatif et financier différent et ne nécessite généralement pas de services consultatifs.

Principales activités en 2002-2003

- Apport d'un cadre législatif et stratégique pertinent et habilitant.
- Prestation de services de renforcement des capacités et de consultation sur des questions administratives, financières et de gestion.
- Assurance que les municipalités satisfont aux dispositions statutaires concernant l'établissement des budgets, la comptabilité, la présentation des rapports et les emprunts de capitaux, et relativement à l'exercice d'une diligence raisonnable pour ces emprunts.
- Apport d'une aide financière annuelle pour soutenir les priorités des municipalités en matière de fonctionnement et de capital.

Faits saillants en 2002-2003

- Entrée en vigueur de la *Charte de la Ville de Winnipeg*. Ce nouveau cadre législatif confère à la Ville de

Winnipeg des pouvoirs accrus et des outils innovateurs lui permettant de donner suite à certains enjeux de premier plan, comme la rénovation du centre-ville, le développement économique et la revitalisation des quartiers.

- Développement et apport de ressources de soutien afin d'aider les fonctionnaires électoraux, les candidats et les électeurs à se préparer aux élections municipales générales de 2002, avec notamment :
  - un guide pour les candidats éventuels aux conseils;
  - un nouveau manuel complet à l'intention des fonctionnaires électoraux;
  - des séminaires de formation pour les fonctionnaires électoraux offerts dans onze régions de la province;
  - une source d'information interactive en ligne sur les élections municipales générales (www.gov.mb.ca/ia/programs/local_elections.fr.html);
  - des réponses à plus de 1 000 demandes de renseignements par téléphone de fonctionnaires électoraux, de candidats et de représentant élus.

- Établissement de partenariats pour l'exécution du programme « Outils de changement », qui vise à soutenir les municipalités désireuses de découvrir de nouvelles démarches permettant de relever les défis locaux. Ce programme élaboré conjointement avec l'Association des municipalités du Manitoba fournit aux municipalités de l'information et des outils pratiques, par exemple :
  - la liste de vérification de la santé des municipalités, un outil d'auto-analyse qui permet aux municipalités d'évaluer leurs points forts et de comprendre les éléments à améliorer;
  - des démarches municipales en matière de gestion du changement, compilées en une série de référence qui se fonde sur les résultats de la liste de vérification de la santé et sur la situation des municipalités pour les aider à choisir la meilleure démarche de gestion du changement et de réponse aux enjeux;
  - des pratiques municipales efficaces, décrites dans des fiches d'information présentant des exemples de réussites en matière d'innovation à l'échelon municipal.

- Prestation de services de facilitation, modélisation de la gestion locale et modélisation financière pour appuyer les initiatives de restructuration amorcées à l'échelon locale qui visent à préserver la viabilité des collectivités et l'abordabilité de la prestation de services. Ces services ont soutenu deux fusions qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 2003 :
  - le village de Garson et la municipalité rurale de Brokenhead ont fusionné pour former la nouvelle municipalité rurale de Brokenhead;
  - la ville de Gimli et la municipalité rurale de Gimli ont fusionné pour former la nouvelle municipalité rurale de Gimli.

- Élaboration et exécution de séminaires, en particulier :
  - « Maintenant que je suis élu(e), que dois-je faire? », à l'intention des nouveaux élus municipaux. Ce séminaire, présenté à la conférence annuelle de l'Association des municipalités du Manitoba, examinait les problèmes auxquels les élus municipaux sont confrontés;
  - « Séminaires à l'intention des nouveaux conseils », séminaires d'une journée offerts dans neuf régions de toute la province. Ils portent sur un vaste éventail de sujets liés aux questions auxquelles les nouveaux élus doivent faire face, comme la *Loi sur les conflits d'intérêts au sein des conseils municipaux*, l'établissement du budget municipal et des priorités en matière de planification, le développement économique et le protocole pour la tenue des réunions.

- Satisfaction des exigences liées à la diligence raisonnable en ce qui concerne les emprunts de capitaux contractés par les municipalités pour le financement de projets d'investissement. En 2002, les municipalités manitobaines ont contracté des emprunts de capitaux d'une valeur de 24,4 M$, soit une baisse de 36,1 % par rapport au 38,3 M$ empruntés en 2001. Le nombre de demandes de prêt a augmenté de 27,0 %, passant de 68 en 2001 à 87 en 2002. Les emprunts des municipalités et d'autres renseignements financiers concernant ces dernières sont indiqués dans la publication annuelle de la Direction intitulée *Statistical Information for Municipalities*.

- Administration des paiements effectués dans le cadre du Programme de partage des recettes fiscales

entre la Province et les municipalités. Ces paiements constituent pour les municipalités une source unique de recettes de croissance. Ils représentent 2,2 points du pourcentage de l'impôt sur le revenu des particuliers payable en vertu de la *Loi sur l'impôt sur le revenu* (Canada) et un montant égal à un pour cent du revenu imposable des sociétés gagné au Manitoba (net des remboursements au titre des gains en capital). En 2002-2003, une somme de 82,5 M$ a été partagée avec les municipalités manitobaines, soit un chiffre comparable aux versements de 2001-2002. Ces paiements sont administrés par le personnel de la Direction, mais ils ne sont pas pris en compte dans les estimations du ministère.

- Apport d'un soutien complet en matière de financement à toutes les municipalités du Manitoba. La Province ne suit pas le même processus de soutien financier avec Winnipeg qu'avec les autres municipalités, compte tenu de l'économie, des caractéristiques démographiques et des besoins différents de ces municipalités.

  - Un financement provincial dépassant les 100,0 M$ a été versé à la Ville en 2002-2003 par l'entremise du ministère des Affaires intergouvernementales, en plus du soutien lié aux programmes fourni par d'autres ministères provinciaux. Le financement provincial annuel accordé à la Ville comprend les paiements effectués dans le cadre du Programme de partage des recettes fiscales entre la Province et les municipalités (47,3 M$ en 2002-2003) et le financement permanent des subventions de fonctionnement et en capital. L'aide financière reçue par la Ville de Winnipeg est décrite en détail à partir de la page 38 du présent rapport.

  - La Direction a également transféré des fonds aux municipalités hors de la Ville de Winnipeg par plusieurs programmes de subventions inconditionnelles et conditionnelles, dont le partage des recettes fiscales de la Province avec les municipalités (35,2 M$ en 2002-2003) et les paiements liés aux appareils de loterie vidéo. Un soutien supplémentaire en matière d'immobilisations a été fourni pour des projets précis dans le cadre d'autres programmes ministériels, comme le Programme Infrastructures Canada-Manitoba, de la Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba et de l'aide aux districts de conservation. L'aide financière aux municipalités en dehors de la Ville de Winnipeg est décrite en détail à partir de la page 40 du présent rapport.

3(c) Services consultatifs et financiers aux municipalités

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2002-2003 $	Dépenses prévues 2002-2003 ETP	Dépenses prévues 2002-2003 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	1 043,4	18,80	1 145,3	(101,9)	
Total des autres dépenses	419,0	0,00	371,7	47,3	
Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement urbain	(109,7)	0,00	(109,7)	0,0	
TOTAL	1 352,7	18,80	1 407,3	(54,6)	

Systèmes d'information

La Direction soutient et améliore l'exécution des programmes des Affaires intergouvernementales en mettant en service de la technologie de l'information de pointe, en élaborant de nouveaux systèmes et en contribuant au remaniement des processus opérationnels.

La Direction assure l'élaboration d'applications, le soutien technique et les services de bureau relatifs aux systèmes ministériels internes, d'évaluation et de facturation des taxes.

Principales activités en 2002-2003

- Soutien, fonctionnement et entretien du Système informatisé d'évaluation (MACS) et du système de traitement et d'administration des évaluations du Manitoba (MAVAS) en vue de la production des rôles et des avis d'évaluation annuels pour les municipalités, en apportant notamment des modifications visant à mettre à niveau la technologie sur laquelle repose ces processus opérationnels.

- Soutien et exploitation du système par la préparation et le traitement des relevés de taxes pour les municipalités et prestation de services de facturation de l'eau pour certaines municipalités.

- Soutien et exploitation d'autres systèmes des Affaires intergouvernementales, en particulier l'entretien des systèmes suivants :
  - le système de suivi des initiatives de développement économique (Initiatives de développement économique rural, Programme d'aide aux entrepreneurs ruraux et Programme de prêts d'initiative locale), qui permet de surveiller les progrès et les effets des initiatives et d'en rendre compte;
  - le système de suivi des activités des Services de planification communautaire, qui permet de surveiller les progrès dans plusieurs domaines à partir des bureaux de planification régionaux;
  - le système de la correspondance de la Commission municipale, qui sert à fixer et à suivre la date des audiences et à envoyer des avis aux appelants;
  - le système de l'aide fiscale aux propriétaires-occupants, qui sert à confirmer l'admissibilité et à fournir cette déduction aux contribuables admissibles;
  - une variété d'autres petits systèmes appuyant des fonctions comme les budgets, les projections salariales et les véhicules.

Clients

- *Les principaux clients internes sont les autres directions des Affaires intergouvernementales (en*

particulier les Services d'évaluation) qui font appel aux Systèmes d'information pour les services de technologie de l'information. Parmi les autres clients internes, mentionnons le ministère de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse et Finances Manitoba.

- *Les principaux clients externes* sont les municipalités en ce qui concerne les rôles et les avis d'évaluation, les récapitulations des budgets et les relevés de taxe pour les besoins de l'établissement des budgets et de la perception de l'impôt.

- *Les clients externes de second plan* sont les organisations œuvrant dans les secteurs de l'immobilier, de l'évaluation, des finances ou juridique qui reçoivent des donnés d'évaluation des Systèmes d'information.

Faits saillants en 2002-2003

- *Mise en œuvre d'un système d'information géographique :* En conjonction avec les Services d'évaluation et les Services de planification communautaire, la Direction des systèmes d'information a amorcé l'élaboration d'un Système d'information géographique (SIG) qui répondra aux besoins d'Affaires intergouvernementales en matière de cartographie informatisée afin de permettre aux évaluateurs et aux planificateurs de représenter et d'analyser graphiquement des données qui sont présentement stockées en mode texte. Le SIG améliorera le contrôle de la qualité de la collecte des données d'évaluation et réduira les efforts nécessaires pour accumuler les données utilisées dans les décisions sur l'aménagement du territoire.

- *Migration du traitement des systèmes consacrés à l'évaluation et aux taxes foncières :* Poursuite de la mise en œuvre du plan à long terme visant à accroître la fonctionnalité sans hausse des coûts liés aux systèmes, en continuant de réduire l'usage du système d'ordinateur central IBM pour le traitement des systèmes consacrés à l'évaluation et aux taxes foncières. La majeure partie du traitement des évaluations a été transférée au système PC et les travaux ont ensuite débuté pour remanier le système relatif aux impôts fonciers et y apporter des améliorations indispensables. À ce jour, cette initiative a été très fructueuse, car elle a permis d'ajouter des fonctions importantes sans dépasser le budget existant.

- *Planification en vue de la réévaluation de 2006 :* Compte tenu de la prochaine réévaluation pour l'année d'imposition 2006, la majeure partie du traitement doit être terminée avant la fin de 2005; les exigences applicables au système en vue de la prochaine réévaluation ont été définies et un plan de travail a été élaboré en conséquence.

3(d) Systèmes d'information

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2002-2003 $	Dépenses prévues 2002-2003 ETP	Dépenses prévues 2002-2003 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	880,6	15,30	845,0	35,6	
Total des autres dépenses	1 199,7	0,00	1 434,5	(234,8)	1
Moins : Somme récupérable du ministère de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse	(427,6)	0,00	(427,6)	0,0	
TOTAL	1 652,7	15,30	1 851,9	(199,2)	

Note explicative

1. ***Les dépenses inférieures aux prévisions au poste Autres dépenses se doivent principalement aux reports de projets.***

Développement économique communautaire des régions rurales et du Nord

Aperçu

L'objectif principal de la Division du développement économique communautaire des régions rurales et du Nord est d'améliorer et de favoriser le développement économique communautaire dans les collectivités rurales et du Nord. À cet effet, la Division s'associe avec des administrations municipales, des organisations de développement communautaire, des particuliers et des chefs d'entreprises des secteurs privé et coopératif pour définir les besoins liés aux capacités locales (développement des talents d'entrepreneur et de coopératives, infrastructure et gestion des bénévoles et des organisations) et pour y répondre. La Division est responsable de l'établissement et de la tenue à jour du cadre législatif, stratégique et relatif aux programmes du gouvernement pour ce qui a trait aux investissements provinciaux et à la collaboration en matière de développement communautaire dans les régions rurales et du Nord. La Division coordonne et exécute une série de programmes dans le cadre de l'Initiative de développement économique rural et collabore par ailleurs avec d'autres ministères provinciaux et d'autres ordres de gouvernement pour élaborer et mettre en œuvre des initiatives de collaboration supplémentaires.

La Division fournit ses services par l'entremise de deux directions : Initiatives de développement communautaire et régional et Initiatives de développement économique. Il convient de noter que les Services de développement des coopératives ont été intégrés à la Division à la fin de 2002. Ses principaux clients externes sont les sociétés de développement régional et les sociétés de développement communautaire soutenues à la fois par les administrations locales et les conseils communautaires du Nord et par les organisations de développement économique communautaire des régions rurales et du Nord, ainsi que par des entrepreneurs et des coopératives. Des fonds sont également fournis pour l'administration de la Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba.

Le bureau central de la Division est situé à Winnipeg et des agents de développement économique communautaire sont établis dans sept bureaux régionaux un peu partout dans la Province, où ils donnent accès à des services se rattachant à tous les aspects du développement économique communautaire.

Haute direction

Le bureau du sous-ministre adjoint coordonne l'élaboration des politiques, l'analyse et la mise en œuvre des programmes au sein de la Division. Ses membres orientent le personnel de la Division pour ce qui a trait à la prestation des programmes, des services et de l'aide financière dans les domaines du développement communautaire, de la conservation et du développement économique. La mission du bureau du sous-ministre adjoint est aussi d'informer et de conseiller la sous-ministre, la ministre et les hauts fonctionnaires sur les questions qui touchent le développement économique et communautaire ainsi que les initiatives d'expansion des entreprises.

4(a) Haute direction

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2002-2003 $	Dépenses prévues 2002-2003 ETP	Dépenses prévues 2002-2003 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	117,1	1,50	112,9	4,2	
Total des autres dépenses	30,0	0,00	30,6	(0,6)	
TOTAL	147,1	1,50	143,5	3,6	

Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba

La Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba a été créée en 1972 en vertu de la *Loi sur la Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba*. Son rôle fondamental est de fournir une aide technique et financière aux villes, municipalités, petites villes, villages et agriculteurs qui souhaitent installer ou moderniser une infrastructure hydraulique ou un système d'égouts.

La Commission est dirigée par un conseil d'administration formé de cinq membres et présidé par la sous-ministre des Affaires intergouvernementales. La Commission, qui, de par la loi, doit publier un rapport annuel pour chaque exercice, rend compte à l'Assemblée législative par l'intermédiaire de la ministre des Affaires intergouvernementales.

Les employés du bureau central de Brandon et le personnel extérieur travaillant à Beauséjour, Carberry, Dauphin, Hamiota et Stephenfield se chargent des activités quotidiennes. La Commission gère également le programme des districts de conservation à partir de son bureau de Gladstone.

Le rôle précis de la Commission est expliqué dans la *Loi*; elle remplit ce rôle par l'intermédiaire des programmes de subventions suivants (qui sont également décrits dans la section sur l'aide financière aux municipalités) : le programme de développement des réseaux d'approvisionnement en eau, qui vise les habitants des régions rurales, le programme de service d'eau et d'égouts, qui s'adresse aux collectivités urbaines, et le programme des districts de conservation, qui a pour mission d'aider 16 districts à gérer l'eau et les sols de façon durable, en partenariat avec les municipalités participantes.

4(b) Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2002-2003 $	Dépenses prévues 2002-2003 ETP	Dépenses prévues 2002-2003 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	1 536,8	30,00	1 579,4	(42,6)	
Total des autres dépenses	343,5	0,00	357,6	(14,1)	
TOTAL	1 880,3	30,00	1 937,0	(56,7)	

Initiatives de développement communautaire et régional

La Direction des initiatives de développement communautaire et régional a été établie en janvier 2002 comme suite à l'intégration de la Direction de l'élaboration des programmes et des lignes directrices et des Services régionaux. En septembre 2002, le ministre des Affaires intergouvernementales a reçu la responsabilité supplémentaire du développement des coopératives. Les Services de développement des coopératives ont été transférés d'Industrie, Commerce et Mines Manitoba à cette direction. Pour cet exercice, le compte rendu sur les Services de développement des coopératives se fera séparément, mais à compter de 2003, il sera intégré au rapport de la Direction.

Principales activités en 2002-2003

- *Planification et développement stratégique :* Appui d'une démarche cohérente et coordonnée en matière de développement économique communautaire dans les régions rurales et du Nord par l'élaboration de stratégies, de plans et d'initiatives économiques, réalisée souvent en coopération et en collaboration avec d'autres ordres de gouvernement, les collectivités, les secteurs privé, coopératif et bénévole et d'autres organisations non gouvernementales.

- *Services régionaux* : Apport d'un soutien direct aux collectivités et aux conseils, organisations et particuliers pour le renforcement des capacités et la création d'occasions en fournissant des services d'exploration et des conseils visant à promouvoir de façon générale le développement économique régional et communautaire.

- *Initiatives stratégiques :* Leadership dans la coordination et la gestion d'activités d'envergure comme le Forum rural et soutien du gouvernement dans l'administration des ententes avec l'Ukraine et le Nunavut.

Faits saillants en 2002-2003

- Mise en œuvre de nouvelles ententes de financement des sociétés de développement régional du Manitoba, qui représentent une étape importante vers un système provincial coordonné et intégré de développement économique communautaire.

- Les normes élevées du ministère concernant l'accueil de délégations dans le cadre de sa fonction habituelle de coordination d'ententes internationales lui ont valu une évaluation exceptionnelle de deux délégations de législateurs ukrainiens ayant participé au programme intergouvernemental et législatif Canada-Ukraine.

- Coordination efficace du 10e anniversaire du Forum rural.

- Représentation des intérêts du Manitoba au cours des discussions initiales liées au cadre de politique rurale nationale.

- Établissement de partenariats novateurs de collaboration avec le gouvernement fédéral afin de mettre en œuvre des initiatives et des programmes conjoints ou complémentaires dans les régions rurales et du Nord.

4(c) Initiatives de développement communautaire et régional

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2002-2003 $	Dépenses prévues 2002-2003 ETP	Dépenses prévues 2002-2003 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	921,1	14,00	943,7	(22,6)	
Total des autres dépenses	196,9	0,00	224,7	(27,8)	
TOTAL	1 118,0	14,00	1 168,4	(50,4)	

Initiatives de développement économique (EDI)

Les Initiatives de développement économique soutiennent le renforcement des capacités locales et les activités individuelles et collectives de développement économique durable au moyen de l'exécution de programmes et de services soutenue par l'Initiative de développement économique rural (au budget de 16,225 M$), y compris le versement de subventions aux sociétés de développement régional du Manitoba.

Principales activités en 2002-2003

Le personnel des Initiatives de développement économique est responsable de manière générale de la coordination, de la mise en œuvre et de l'exécution des programmes de l'Initiative de développement économique rural énumérés ci-dessous :

- *Programme d'études de faisabilité :* Aide financière à coûts partagés (jusqu'à 50 %) aux municipalités et aux entreprises rurales pour qu'elles puissent faire appel à des services de recherche et de planification de confiance en vue du lancement ou de l'agrandissement de projets contribuant à la prospérité des collectivités, par la création d'emplois notamment. Le programme permet aux requérants de demander à un expert indépendant de réaliser une analyse financière ou technique, une étude du marché et(ou) un plan d'activités. Des projets ont également été approuvés en 2002-2003 pour des études concernant ISO 9000 directement liées à l'accroissement du potentiel d'exportation, ainsi que pour des analyses et des plans en vertu du programme HACCP (analyse des risques et maîtrise des points critiques), qui est une accréditation importante pour les entreprises agricoles à valeur ajoutée désireuses de pénétrer dans des marchés internationaux ou d'y demeurer.

- *Programme d'aide aux entrepreneurs ruraux :* Apport de garanties de prêts de 10 000 $ à 100 000 $ par l'entremise d'institutions financières participantes à des petites entreprises à plein temps en milieu rural, établies à leur domicile ou à un autre endroit, et offre de séminaires de formation et de soutien permanent aux entreprises. En 2002-2003, 35 garanties de prêts ont été consenties à des entreprises, ce qui porte à 1 869 305 $ le total des emprunts obtenus grâce au Programme. Ces démarrages et ces agrandissements d'entreprises ont permis de créer des emplois pour 113 équivalents temps plein, qui s'ajoutent à des nouveaux investissements de capitaux (prêts et capitaux propres) de plus de 2,7 M$ dans les régions rurales du Manitoba.

- *Programme de prêts d'initiative locale :* Financement jusqu'à concurrence de 50 000 $ aux sociétés de développement communautaire participantes pour établir des fonds communs d'immobilisations renouvelables qui offrent aux nouvelles petites entreprises locales et à celles en voie d'expansion des prêts d'un montant maximum de 10 000 $. Une nouvelle société de développement communautaire s'est jointe aux 67 sociétés existantes en 2002-2003. Ces société de développement communautaire ont accordé 507 prêts à des entreprises, pour un total de plus de 3,4 M$. Ces activités ont donné naissance

à 795 emplois et ont permis d'en retenir 419 autres dans les régions rurales.

- *Programme des obligations de développement :* Garanties du principal par la Province dans les offres locales d'obligations de financement d'immobilisations planifiées et gérées par les corporations émettrices à l'échelon locale. En 2002-2003, une nouvelle obligation de développement d'un montant de 1,1 M$ a été approuvée.

- *Programme de développement d'infrastructures :* Aide aux collectivités pour des petites améliorations des infrastructures directement liées à des entreprises nouvelles ou en voie d'expansion. Deux projets ont été approuvés en 2002-2003.

- *Programme Équipe verte :* Ce programme administré par le ministère de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse aide les collectivités, les municipalités, les opérateurs de tourisme et les districts de conservation à recruter des jeunes de 16 à 24 ans pour des projets d'été. Il appuie également des occasions d'emploi d'été dans les parcs provinciaux. Grâce au Programme, plus de 600 jeunes manitobains ont trouvé un emploi d'été local en milieu rural en 2002.

- *Programme Partenaires des jeunes :* Également administré par le ministère de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse, ce programme aide à améliorer l'employabilité de jeunes bénéficiaires d'une aide au revenu ou qui connaissent plusieurs obstacles à l'emploi. En 2002-2003, le programme a financé 15 projets communautaires, employant ou aidant ainsi 131 jeunes participants. Le volet Jeunes entrepreneurs de ce programme encourage des jeunes à créer leur propre entreprise permanente, à plein temps, en leur offrant des subventions pouvant atteindre 4 000 $. En 2002-2003, 43 projets ont été approuvés dans le cadre de ce programme.

- *Initiatives stratégiques :* Ce programme appuie des projets de toute taille d'importance stratégique pour l'établissement des bases d'un développement économique durable et d'une diversification des économies rurales et du Nord, y compris par le soutien de l'infrastructure et des projets pilotes.

Faits saillants en 2002-2003

- Rôle de leadership dans la transformation réussie du Keystone Centre par la revitalisation du Conseil, la mise en place d'un modèle de gestion responsable, une aide financière permettant le remboursement de la dette à long terme en souffrance et l'élaboration d'un plan d'investissement et d'entretien à long terme.

- Parachèvement des ententes juridiques liées à la construction de l'établissement de transformation de la pomme de terre de Simplot (150 M$) à Portage la Prairie. Ces ententes fixent les résultats exigés de Simplot dans le domaine de la dotation et des dépenses en capital comme condition au financement provincial.

- Rôle de leadership pour soutenir l'AgFibe dans l'organisation d'un congrès international sur l'industrie de la fibre commerciale, en mettant en évidence le rôle et la place du Manitoba dans ce nouveau secteur.

4(d) Initiatives de développement économique

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2002-2003 $	Dépenses prévues 2002-2003 ETP	Dépenses prévues 2002-2003 $	Écart positif (négatif)	Note expl.

Traitement total	702,2	13,00	730,5	(28,3)	
Total des autres dépenses	941,3	0,00	460,9	480,4	1
Subventions	481,2	0,00	545,0	(63,8)	
TOTAL	2 124,7	13,00	1 736,4	388,3	

Note explicative

1. ***Le dépassement du crédit dans le poste Autres dépenses était lié à la provision pour garanties douteuses des obligations de développement.***

Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural

Prévoit la récupération des dépenses relatives aux Initiatives de développement communautaire et régional et aux Initiatives de développement économique, ainsi que des subventions accordées aux sociétés de développement régional, dans le cadre du programme des Initiatives de développement économique rural.

4(e) Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2002-2003 $	Dépenses prévues 2002-2003 ETP	Dépenses prévues 2002-2003 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total des dépenses	(2 195,0)	0,00	(1 870,0)	(325,0)	1

Note explicative

1. ***La récupération supérieure aux prévisions s'explique principalement par l'augmentation de la provision pour garanties douteuses des obligations de développement, ces dépenses étant récupérables à partir du programme des Initiatives de développement économique rural.***

Initiatives de développement économique rural

Le programme des Initiatives de développement économique rural réinvestit les recettes tirées des appareils de loterie vidéo dans l'économie des régions rurales et du Nord du Manitoba afin de promouvoir le développement économique communautaire et la diversification. Il aide les collectivités locales à cerner et à mettre à profit les occasions en renforçant les capacités locales, l'infrastructure physique et le capital social. Le programme aide également les entrepreneurs et les coopératives à créer avec succès de nouvelles entreprises. Le programme se concentre sur les projets qui auront des retombées économiques positives à long terme pour les collectivités urbaines et rurales hors de Winnipeg. Les fonds de l'Initiative de développement économique rural servent à promouvoir les priorités locales et régionales ainsi que les plans stratégiques à l'appui du développement communautaire durable.

PROJETS EXÉCUTÉS DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RURAL	Total

Projets admissibles reçus (y compris le Programme d'aide aux entrepreneurs ruraux)	1 109
Projets approuvés en vue d'un financement (y compris le Programme d'aide aux entrepreneurs ruraux)	872
Demandes non approuvées	97
Demandes retirées par les demandeurs	140

Depuis son lancement, le programme des Initiatives de développement économique rural a versé 134,9 M$ à des projets de développement économique rural. De plus, depuis 1992, il a permis de créer et de préserver plus de 6 500 postes permanents et 8 700 possibilités d'emploi pour les jeunes du Manitoba rural.

4(f) Initiatives de développement économique rural

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2002-2003 $	Dépenses prévues 2002-2003 ETP	Dépenses prévues 2002-2003 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total pour les programmes – fonctionnement	10 764,8	0,00	11 467,5	(702,7)	
Total pour les programmes – aide à l'investissement	4 842,6	0,00	4 757,5	85,1	
TOTAL	15 607,4	0,00	16 225,0	(617,6)	

Services de développement des coopératives

Les Services de développement des coopératives ont été transférés à la Division du développement économique communautaire des régions rurales et du Nord en septembre 2002, après un remaniement des responsabilités ministérielles.

Les Services de développement des coopératives soutiennent les capacités locales à recourir au modèle coopératif pour appuyer le développement économique communautaire aux échelons local et régional, en fournissant de l'information et de l'orientation aux coopératives et aux collectivités désireuses d'appliquer ce modèle.

Principales activités en 2002-2003

- Les Services de développement des coopératives travaillent avec des particuliers et des groupes pour faciliter les processus d'évaluation des besoins et de détermination des possibilités de coopératives et ils fournissent des services de consultation directs aux coopératives éventuelles, nouvelles et existantes afin de contribuer à l'établissement et au maintien d'entreprises viables. Les Services aident également les coopératives désireuses d'accéder à des ressources par l'entremise du Conseil de la promotion de la coopération et de l'Office des prêts et de garantie de prêts aux coopératives.
- Les Services, en collaboration avec la Direction des initiatives de développement communautaire et régional, étudient, élaborent, mettent en œuvre et coordonnent des politiques et des initiatives de développement de coopératives.

Faits saillants en 2002-2003

- Contribution à l'élaboration et à l'établissement de centres communautaires de culture physique, qui constituent un nouveau domaine des activités coopératives dans les régions rurales du Manitoba. Sans

cette aide, ces centres, qui contribuent au bien-être social et physique de leurs membres et des autres utilisateurs, ne seraient pas viables financièrement.

Services de développement des coopératives

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2002-2003 $	Dépenses prévues 2002-2003 ETP	Dépenses prévues 2002-2003 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	289,8	5,00	309,7	(19,9)	
Total des autres dépenses	173,9	0,00	78,0	95,9	
TOTAL	463,7	5,00	387,7	76,0	

Aide financière aux municipalités

Aide financière à la Ville de Winnipeg

La Province fournit à la Ville de Winnipeg un programme de financement complet, administré par le ministère des Affaires intergouvernementales, qui comprend des subventions de fonctionnement et en capital ainsi que le financement des priorités stratégiques en réponse aux principales pressions financières que subit la Ville. Le financement assure la compensation pour le transfert, sans engagement de coûts, des services d'aide au revenu et des services de santé publique à la Province et à l'Office régional de la santé de Winnipeg, respectivement.

En 2002-2003, le ministère a géré une aide financière directe à la Ville par des programmes de financement permanent du fonctionnement et des immobilisations, ainsi que par l'allocation de fonds stratégiques spéciaux qui ont donné la souplesse financière nécessaire à l'exécution d'initiatives prioritaires liées au fonctionnement et de projets d'investissement définis tout au long de l'année.

Outre l'octroi de subventions de fonctionnement et en capital, Winnipeg a également reçu une part des recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés grâce aux paiements effectués dans le cadre du Programme de partage des recettes fiscales entre la Province et les municipalités. Des allocations provinciales s'élevant à plus de 100,0 M$ ont été versées à la Ville en 2002-2003 par l'intermédiaire du ministère des Affaires intergouvernementales, en plus du soutien lié aux programmes en provenance d'autres ministères provinciaux.

En 2002-2003, une subvention de 500 000 $ a également été accordée par le ministère à l'ouvrage régulateur du canal de dérivation de la rivière Rouge, en guise de contribution au financement des réparations des infrastructures.

Aide au fonctionnement de la Ville de Winnipeg

5(a)(1) Aide financière à la Ville de Winnipeg – Dépenses de fonctionnement

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2002-2003 $	ETP	Dépenses prévues 2002-2003 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Autres dépenses					
Subv. incond. aux programmes en cours	19 887,5	0,00	19 887,5	0,0	
Subv. incond. aux transports en commun	16 854,0	0,00	16 854,0	0,0	
Subvention générale de soutien	7 931,2	0,00	7 939,0	(7,8)	
Subv. du Prog. de lutte contre la maladie hollandaise de l'orme	900,0	0,00	900,0	0,0	
Subv. incond. – dévelop. urbain	7 820,0	0,00	7 560,0	260,0	
Initiatives stratégiques	1 723,5	0,00	0,0	1 723,5	1
Moins : Rajustement reflétant les transferts de progr. de la Ville de Winnipeg	(23 500,0)	0,00	(23 500,0)	0,0	
TOTAL	31 616,2	0,00	29 640,5	1 975,7	

Note explicative

1. ***La Ville de Winnipeg a reçu 1,7 M$ grâce à une allocation spéciale visant à répondre aux principales pressions relatives au financement du fonctionnement, dont 923 500 $ visant l'élargissement des opérations larvicides contre les moustiques en dehors de la Ville.***

Aide à l'investissement

Aide à l'investissement à la Ville de Winnipeg

Des subventions d'immobilisations sont accordées à la Ville de Winnipeg pour des projets d'infrastructure. Les fonds en question proviennent du Programme de financement des projets d'investissement urbain, du Programme de réfection des rues résidentielles et d'une allocation pour les projets d'investissement prioritaires.

Les subventions d'immobilisations visent à donner à Winnipeg une plus grande autonomie et une plus grande souplesse dans ses décisions relatives aux dépenses en capital et une plus grande certitude au chapitre du financement des immobilisations; elles aident la Province à honorer ses engagements en matière de rajeunissement de l'infrastructure municipale dans le cadre d'un partenariat financier entre la Province et la Ville de Winnipeg.

En vertu du Programme de financement des projets d'investissement urbain III, 96,0 M$ ont été engagés à titre de soutien inconditionnel ou de financement à coûts partagés dans plusieurs projets d'infrastructure de

1997-1998 à 2002-2003. Pendant l'exercice 2002-2003, Winnipeg a reçu du Programme une subvention d'investissement globale de 12 976 000 $ pour les travaux effectués dans le cadre des projets approuvés en 2002 ou au cours des exercices précédents.

Une subvention de 500 000 $ a été accordée dans le cadre du Programme de réfection des rues résidentielles, un programme à frais partagés visant la réfection des rues résidentielles à Winnipeg.

Une subvention de 1 150 000 $ a également été accordée à des projets d'investissement prioritaires au moyen d'une allocation spéciale visant à soutenir des projets sélectionnés conjointement par la Province et la Ville de Winnipeg.

5(a)(2a) Aide financière à la Ville de Winnipeg – Aide à l'investissement

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2002-2003 $	Dépenses prévues 2002-2003 ETP	Dépenses prévues 2002-2003 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total des dépenses	19 126,0	0,00	20 850,0	(1 724,0)	

Note explicative

1. ***Les prévisions pour 2002-2003 reposaient sur les projections des besoins de trésorerie. Les dépenses réelles ont été inférieures aux prévisions en raison du retard de certains projets et des coûts moins élevés que prévu d'autres projets. Ces fonds ont été réaffectés pour fournir à la Ville des moyens supplémentaires de répondre aux pressions imprévues en matière de fonctionnement.***

Ouvrage régulateur du canal de dérivation de la rivière Rouge

Ce projet est géré par Conservation Manitoba. Des réparations ont été effectuées pendant l'hiver 2002-2003 à l'entrée est de l'ouvrage.

5(a)(2b) Ouvrage régulateur du canal de dérivation de la rivière Rouge

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2002-2003 $	Dépenses prévues 2002-2003 ETP	Dépenses prévues 2002-2003 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total des dépenses	500,0	0,00	500,0	0,0	

Aide financière aux autres municipalités

Aide financière aux autres municipalités – Aide au fonctionnement

Subventions aux transports en commun

Ces subventions sont versées aux centres urbains (à l'exception de la Ville de Winnipeg) qui ont un service de transport en commun; elles sont inconditionnelles, selon les fonds autorisés.

Le programme de subventions de transport pour personnes ayant des difficultés de mobilité vient en aide aux collectivités qui ont mis sur pied un service de transport en milieu rural pour ces personnes. Le ministère accorde aux municipalités admissibles une subvention unique de démarrage de 6 000 $ et des subventions en capital calculées à partir de 50 % du coût d'un bien immobilisé approuvé, jusqu'à concurrence de 10 000 $. Les subventions de fonctionnement accordées sont calculées à partir de 37 ½ % des dépenses de fonctionnement brutes, le maximum étant de 20 000 $, ou de 30 000 $ pour deux véhicules. En 2002-2003 , 64 collectivités ont bénéficié d'une aide.

Subventions générales de soutien

Les subventions générales de soutien apportent aux municipalités manitobaines admissibles un soutien financier inconditionnel pour les dépenses nécessaires au paiement de l'impôt provincial destiné aux services de santé et à l'enseignement postsecondaire. Elles sont accordées aux municipalités selon la masse salariale des années précédentes. Les municipalités ayant des coûts salariaux réels de moins de deux millions de dollars reçoivent des subventions égales à 4,3 % de ces coûts auxquels on a soustrait une exemption de un million de dollars. Celles qui ont des coûts salariaux réels de plus de deux millions de dollars reçoivent une subvention égale à 2,15 % de ces coûts.

Subventions inconditionnelles – Développement économique rural

La subvention de développement économique rural fournit un soutien inconditionnel à toutes les municipalités (à l'exception de la Ville de Winkler et du District d'administration locale de Mystery Lake) et aux collectivités sous la tutelle des Affaires du Nord, qui est financé au moyen d'une part de 10 % des revenus nets tirés des appareils de loterie vidéo dans les collectivités rurales. En 2002-2003, les municipalités ont reçu un paiement de base par habitant de 14,80 $. La part des fonds générés par les appareils de loterie vidéo que reçoit le ministère des Affaires autochtones et du Nord du Manitoba est calculée à partir de la proportion de la population des collectivités relevant des Affaires du Nord par rapport à la population totale du Manitoba, à l'exception des Premières nations et de la Ville de Winnipeg. En 2002-2003, cette part s'élevait à 142 594 $.

5(b)(1a) Aide financière aux autres municipalités – Aide au fonctionnement

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2002-2003 $	Dépenses prévues 2002-2003 ETP	Dépenses prévues 2002-2003 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Subventions aux transports en commun	1 603,5	0,00	1 604,3	(0,8)	
Subventions générales de soutien	1 068,1	0,00	1 040,1	28,0	
Subventions inconditionnelles – Développement économique rural	6 490,0	0,00	6 490,0	0,0	
TOTAL	9 161,6	0,00	9 134,4	27,2	

Aide financière aux autres municipalités – Aide à l'investissement

Programme d'achat d'autobus de transport en commun

Dans le cadre de ce programme, les administrations municipales (à l'exclusion de Winnipeg) reçoivent des subventions en capital qui les aident à acheter des autobus ordinaires ou des autobus pour personnes handicapées. Les subventions représentent 50 % du coût de l'achat, jusqu'à concurrence du plafond établi pour le programme.

5(b)(2a) Programme d'achat d'autobus de transport en commun

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2002-2003 $	Dépenses prévues 2002-2003 ETP	Dépenses prévues 2002-2003 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Programme d'achat d'autobus de transport en commun	140,0	0,00	140,0	0,0	

Programmes d'approvisionnement en eau et d'installation de réseaux d'égouts

La Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba offre une aide technique et financière aux municipalités qui veulent installer un système d'approvisionnement en eau et un réseau d'égouts. Les projets qui portent sur des problèmes écologiques ou de santé publique connus ou ceux qui ont des retombées positives pour l'économie de la province et de la municipalité bénéficieront d'une subvention provinciale de 50 % des coûts engagés; ceux qui produisent principalement des améliorations locales bénéficieront d'une subvention représentant 30 % des coûts engagés.

La Commission fournit également une aide technique et financière aux résidents ruraux, par l'intermédiaire d'un programme à coûts partagés au niveau fédéral connu sous le nom de Programme d'aménagement hydraulique. La subvention de la Commission s'élève généralement à 33 1/3 % des coûts admissibles du projet.

La Commission a conclu avec plusieurs collectivités des ententes sur l'exécution de projets d'approvisionnement en eau et de réseaux d'égouts. Les totaux présentés ci-après correspondent aux phases diverses des projets – conception, construction en cours et achèvement – en 2002-2003. Les détails sur les programmes et les projets figurent dans le rapport annuel de la Commission.

Programmes d'approvisionnement en eau et d'installation de réseaux d'égouts

Nombre total de clients	Aide provinciale 2002-2003	Note expl.
56 municipalités	11 250,0 $	1, 2

Note explicative

1. ***L'aide provincial permet à la Commission d'exécuter des projets d'approvisionnement en eau et de réseaux d'égouts dont le coût total annuel s'élève à environ 25,0 M$. Le total comprend l'apport municipal et fédéral aux projets dans le cadre des programmes à coûts partagés.***
2. ***Outre les Programmes d'approvisionnement en eau et d'installation de réseaux d'égouts, la Commission a également agit en qualité de gestionnaire de projet au cours de l'exécution des « travaux hors-site » liés aux réseaux d'approvisionnement en eau et de traitement des effluents de l'établissement de Simplot à Portage la Prairie (d'une valeur totale de 22,0 M$).***

Stations de traitement des eaux

Au 1er avril 2002, la Commission était propriétaire de 10 stations de traitement des eaux construites avant 1972, qu'elle exploitait, et en exploitait une autre, construite plus récemment (entre 1972 et 1986), au nom d'une municipalité.

La Commission a augmenté les tarifs maximum pour cinq anciennes stations de traitement des eaux, à compter du 1er avril 2002, en vertu d'accords conclus avec les municipalités ou villages respectifs. Le tarif a été majoré en fonction de l'IPC pour une station de traitement d'eau construite plus récemment, passant de 5,75 $ à 5,94 $ pour 1 000 gallons impériaux

5(b)(2b) Programmes d'approvisionnement en eau et d'installation de réseaux d'égouts

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2002-2003 $	Dépenses prévues 2002-2003 ETP	Dépenses prévues 2002-2003 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Subv. pour les égouts et l'eau	11 250,0	0,00	11 250,0	(0,0)	

Subventions aux districts de conservation

La Province distribue des subventions pour aider les programmes des districts de conservation en matière de gestion de l'eau, de conservation des sols, d'emmagasinement de l'eau, de protection de l'habitat faunique, de ressources historiques, de loisirs, d'information du public et d'administration, ainsi que d'autres programmes qui encouragent la gestion durable des ressources, le long des limites des bassins versants.

En 2002-2003, 16 districts de conservation ont reçu un total de 3 097 000 $ en subventions provinciales, réparties ainsi :

- Bassin de drainage de la rivière Whitemud * 460 000 $
- Bassin de drainage de la rivière Turtle * 300 000 $
- Alonsa 240 000 $
- Turtle Mountain 300 000 $
- Ruisseau Cooks * 125 000 $
- Vallée de la Pembina 270 000 $
- Ouest de la rivière Souris 200 000 $
- Partie supérieure de la rivière Assiniboine 240 000 $
- Intermountain 180 000 $
- Rivière Little Saskatchewan 120 000 $
- Kelsey 120 000 $
- Lake of the Prairies 77 000 $
- Tiger Hills 90 000 $
- LaSalle Redboine 200 000 $
- Partie médiane de la rivière Assiniboine 90 000 $
- Rivières Seine et aux Rats 85 000 $

*Des sommes supplémentaires de 230 000 $, 100 000 $ et 120 000 $ en subventions en capital ont été versées à Whitemud, à Turtle River et au ruisseau Cooks, respectivement, pour des sites de franchissement de voies navigables. Le rapport annuel sur les districts de conservation du Manitoba contient de plus amples détails à ce sujet.

5(b)(2c) Districts de conservation

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2002-2003 $	Dépenses prévues 2002-2003 ETP	Dépenses prévues 2002-2003 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Districts de conservation	3 097,0	0,00	3 097,0	0,0	

Développement d'infrastructures

Ce programme aide les grands projets d'infrastructure axés sur le développement économique durable des collectivités du Manitoba.

5(b)(2d) Développement d'infrastructures

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2002-2003 $	Dépenses prévues 2002-2003 ETP	Dépenses prévues 2002-2003 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Développement d'infrastructures	3 150,0	0,00	3 150,0	0,0	

Subventions versées aux municipalités en remplacement d'impôt

Les subventions remplaçant l'impôt pour des terres qui ne sont pas assujetties aux taxes municipales sont versées aux municipalités en contrepartie des services assurés dans les terres provinciales comprises dans les limites des administrations locales. Une subvention égale au montant des taxes scolaires et des taxes municipales est versée sur tous les biens provinciaux, à l'exception de ceux exempts, telles les voies publiques, les voies navigables provinciales et les terres situées dans les parcs provinciaux ou dans les aires de loisirs.

	SUBVENTIONS VERSÉES	
	2001-2002($)	**2002-2003 ($)**
Municipalités rurales	2 197 784	2 071 716
Villages	34 557	35 071
Petites villes	950 546	959 531
Districts d'administration locale	13 615	9 726
Villes (y compris Winnipeg)	10 372 951	10 855 532
Affaires du Nord	134 375	141 597
Remboursements pour l'agriculture	(19 397)	(19 691)
Municipalités et Collectivités du Nord	13 684 431	14 053 482

5(c) Subventions versées aux municipalités en remplacement d'impôt

Dépenses par poste secondaire	**Dépenses réelles 2002-2003**	**Dépenses prévues 2002-2003**		**Écart positif (négatif)**	**Note expl.**
	$	**ETP**	**$**		
Subventions	14 053,5	0,00	14 081,2	(27,7)	
Somme récupérable	(13 911,3)	0,00	(13 911,3)	0,0	
TOTAL	142,2	0,00	169,9	(27,7)	

Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain

Ce programme prévoit, à partir des Initiatives de développement économique rural, la récupération partielle des dépenses en capital et de fonctionnement relatives au programme de subventions de transport pour personnes ayant des difficultés de mobilité et à la récupération partielle des dépenses en capital liées aux programmes de subventions pour les réseaux d'égouts et l'eau, de subventions aux districts de conservation et d'Initiatives stratégiques – Investissement. Il permet également la récupération de dépenses liées à l'ouvrage régulateur du canal de dérivation de la rivière Rouge et du Programme de lutte contre la maladie hollandaise de l'orme à partir des Initiatives de développement urbain.

5(d) Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2002-2003 $	Dépenses prévues 2002-2003 ETP	Dépenses prévues 2002-2003 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Somme récupérable	(5 771,7)	0,00	(5 772,5)	0,8	

Ententes Canada-Manitoba

Secrétariat d'Infrastructures Canada-Manitoba

Le Secrétariat d'Infrastructures Canada-Manitoba gère deux programmes fédéraux-provinciaux à coûts partagés qui contribuent à la réalisation du mandat du ministère :

- Le ***Programme Infrastructures Canada-Manitoba (PICM)*** fournit des subventions d'immobilisations pour améliorer l'infrastructure locale et renforcer ainsi l'assise de l'administration locale.

- L'***Entente de partenariat pour le développement économique Canada-Manitoba (EPDE)*** vise l'établissement de partenariats stratégiques en vue de renforcer les occasions de développement économique et communautaire dans toute la province.

Avec ces deux programmes, les activités du Secrétariat sont conformes aux principales fonctions du ministère, à savoir, la prestation de services directes aux administrations locales et la coordination de l'exécution des programmes fédéraux-provinciaux en conjonction avec les collectivités locales.

Principales activités en 2002-2003

Doté de fonctionnaires fédéraux et provinciaux, le Secrétariat conjoint minimise les chevauchements et les dédoublements dans l'exécution des programmes fédéraux-provinciaux et contribue aux relations de coopération fédérales-provinciales. Sa responsabilité principale est l'exécution du Programme Infrastructures Canada-Manitoba :

- Soutien aux programmes des ministres fédéral et provincial responsable de l'infrastructure.

- Gestion du processus local de réception, d'examen et d'approbation des demandes.

- Surveillance de l'évaluation environnementale des projets.

- Facilitation du processus de consultation des administrations locales.

- Administration du financement des projets d'infrastructure des administrations locales.

- Coordination des activités d'information du public.

Comme il a déjà été mentionné, le Secrétariat est aussi responsable de l'exécution de l'EPDE *par la Province*. À la différence du PICM, la mise en œuvre de l'EPDE fédéral et provincial est administrée séparément par les gouvernements respectifs.

Le PICM et l'EPDE sont les principaux instruments de financement fédéral et provincial pour les projets d'infrastructure et de développement économique dans toute la province.

Faits saillants en 2002-2003

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les points saillants du PICM et de l'EPDE en 2002-2003 et les projets approuvés connexes, veuillez consulter les rapports annuels séparés sur le Programme et sur l'Entente.

Le rapport annuel 2002-2003 du Programme Infrastructures Canada-Manitoba est le premier rapport annuel conjoint concernant l'infrastructure publié par le Manitoba et le Canada.

Programme Infrastructures Canada-Manitoba (PICM)

Lancé en octobre 2000, le PICM destine plus de 180 millions de dollars à l'infrastructure des municipalités urbaines, rurales et du Nord du Manitoba sur une période de six ans. Ces travaux d'infrastructure (construction, rénovation, agrandissement ou modernisation de matériel) permettront d'améliorer dans toute la province la qualité de vie des Manitobaines et Manitobains et de jeter les fondations d'une croissance économique durable au XXI[e] siècle.

Le programme s'inscrit dans la longue collaboration entre le Canada, le Manitoba et les collectivités locales en vue de l'amélioration des infrastructures.

Les investissements réalisés grâce au PICM permettront d'améliorer la qualité de vie des Canadiennes et Canadiens :

- en améliorant l'état de l'environnement au Canada;
- en soutenant la croissance économique à long terme;
- en améliorant l'infrastructure collective;
- en construisant une infrastructure digne du XXI[e] siècle au moyen de techniques d'avant-garde, de nouvelles méthodes et des meilleures pratiques.

Le **thème principal** de l'Entente est l'infrastructure municipale écologique. Cela concerne les projets de protection ou d'amélioration de la qualité de l'environnement comme les systèmes de distribution d'eau ou d'épuration des eaux usées, la gestion de l'eau, la gestion des déchets solides et le recyclage, les dépenses en immobilisations pour réaménager des immeubles et des installations appartenant à des administrations locales ou pour les rendre plus écoénergétiques.

Le **thème secondaire** vise les autres types d'infrastructure locale, notamment dans les domaines des transports locaux, de la culture, des loisirs, du tourisme, des télécommunications pour les régions rurales ou isolées, de l'accès à Internet à grande vitesse pour les établissements publics et du logement abordable.

Le Programme de travaux d'infrastructure du Manitoba se caractérise par une collaboration fédérale-provinciale fructueuse, tant au niveau des élus que des fonctionnaires, ainsi que par un processus de consultation constructif dans la sélection des projets avec les administrations locales par l'entremise du conseil municipal de Winnipeg, de l'Association des municipalités du Manitoba (AMM) et de l'Association des conseils communautaires du Nord.

6(a) Programme Infrastructures Canada-Manitoba

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2002-2003 $	Dépenses prévues 2002-2003 ETP	Dépenses prévues 2002-2003 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Entente sur les travaux d'infrastructure	12 640,8	6,00	12 940,4	(299,6)	

Entente de partenariat pour le développement économique Canada-Manitoba (EPDE)

L'Entente de partenariat pour le développement économique Canada-Manitoba est un programme quinquennal financé à parts égales par la Province et le gouvernement fédéral, qui prévoit l'allocation de 40 M$ et qui prendra fin le 31 mars 2004. L'EPDE a pour but de promouvoir une plus grande coopération fédérale-provinciale en ce qui a trait au développement économique du Manitoba dans le cadre d'un programme d'investissements stratégiques en partenariat avec d'autres intervenants intéressés. Ses priorités stratégiques sont les suivantes :

- **Développement d'entreprises**
- **Innovation régionale**
- **Priorités stratégiques régionales**
- **Études sur le développement économique innovateur**.

L'Entente de partenariat pour le développement économique Canada-Manitoba fait l'objet d'un rapport annuel distinct préparé pour chaque exercice.

6(b) Entente de partenariat pour le développement économique Canada-Manitoba

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2002-2003 $	Dépenses prévues 2002-2003 ETP	Dépenses prévues 2002-2003 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Entente de partenariat pour le développement économique	2 556,9	0,00	2 250,0	306,9	

Initiatives stratégiques urbaines

Aperçu

La Division des initiatives stratégiques urbaines s'attache à stimuler et à soutenir les occasions dans les collectivités urbaines. Elle s'associe à des groupes communautaires dans des zones urbaines désignées de Winnipeg, Brandon et Thompson et leur apporte son soutien pour la reconstruction de leurs quartiers. La Division appuie des activités et des projets qui stimulent les occasions par la promotion du renforcement des capacités locales, du développement économique communautaire, des loisirs, du logement et de l'éducation, et elle donne à des organisations communautaires accès à des fonds leur permettant d'entreprendre des projets de développement communautaire durable. La Division collabore avec d'autres ministères et d'autres ordres de gouvernement à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de programmes de développement économique communautaire et de revitalisation urbaine. Elle établit un cadre stratégique de rénovation urbaine pour les investissements de la Province dans des projets essentiels de revitalisation des centres-villes et dans des initiatives de développement économique et communautaire visant la Ville de Winnipeg. La Division coordonne et exécute le programme Quartiers vivants, l'initiative de Renforcement des collectivités et le fonds des Initiatives de développement urbain.

La Division exécute ses services par l'intermédiaire de deux directions : Programmes de quartiers et Développement économique communautaire urbain. Ses principaux clients externes sont les sociétés de revitalisation des quartiers, les sociétés de développement économique soutenues conjointement par la Ville de Winnipeg et d'autres organisations communautaires avec lesquelles la Division s'associe pour élaborer et mettre en œuvre des programmes.

Quartiers vivants

L'initiative Quartiers vivants (QV) soutient la revitalisation par les collectivités de certains quartiers vulnérables désignés de Winnipeg (West Broadway, Spence, William Whyte, Lord Selkirk Park et Point Douglas), de Brandon (son centre-ville) et de Thompson. Elle offre aux particuliers et aux groupes des quartiers visés les outils nécessaires pour stimuler les occasions dans leur collectivité. Son personnel est responsable de la coordination globale de l'initiative et de la mise en œuvre directe de trois des six programmes de Quartiers vivants.

Principales activités en 2002-2003

- La section de Quartiers vivants administre les programmes suivants de l'initiative :
- *Fonds de revitalisation des quartiers :* Soutien d'un vaste éventail d'initiatives de la collectivité des quartiers désignés, en particulier des projets qui contribuent au renforcement des capacités, à la stabilité, au développement économique et au bien-être dans les quartiers.
- *Initiatives communautaires :* Soutien de projets ayant une large incidence sur le centre-ville de Winnipeg ou visant des groupes précis du centre-ville.
- *Aide au développement des quartiers :* Soutien des coûts de démarrage et de fonctionnement de base à long terme des sociétés de revitalisation des quartiers qui contribuent au développement économique communautaire dans les quartiers désignés de l'initiative Quartiers vivants.

Faits saillants en 2002-2003

- L'initiative Quartiers vivants a engagé près de 3,0 M$ pour 88 projets soutenant la revitalisation des quartiers défavorisés à Winnipeg, Brandon et Thompson. On peut obtenir des détails concernant ces

projets sur le site Web de Quartiers vivants (www.neighbourhoodsalive.mb.ca).

- Le premier rapport annuel sur Quartiers vivants, intitulé *Rapport à l'intention de la collectivité - Volume I*, a été distribué aux résidants de chaque collectivité appuyée par l'initiative.

- Le site Web de Quartiers vivants a été mis en service; il fait le point sur les activités et donne accès à une panoplie d'outils de planification à l'intention des collectivités.

- Une évaluation de Quartiers vivants a été effectuée. Elle permettra d'affiner l'exécution des programmes et de renforcer les partenariats de la Division avec les sociétés de revitalisation des quartiers et d'autres organisations communautaires.

- Le ministère et ses partenaires communautaires ont également organisé un forum sur Quartiers vivants, qui s'est tenu le 26 septembre 2002. Plus de 100 participants des collectivités ont assisté à cette séance d'une demi-journée consacrée à l'établissement de partenariats vigoureux pour la mise en place de quartiers dynamiques.

7(a) Quartiers vivants

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2002-2003 $	Dépenses prévues 2002-2003 ETP	Dépenses prévues 2002-2003 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	165,3	3,00	178,1	(12,8)	
Total des autres dépenses	93,9	0,00	94,8	(0,9)	
Total de l'aide aux quartiers	3 264,8	0,00	3 392,1	(127,3)	
Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain	(1 052,1)	0,00	(1 160,0)	107,9	
TOTAL	2 471,9	3,00	2 505,0	(33,1)	

Programmes de quartiers

La Direction des programmes de quartiers étudie, élabore, met en œuvre et coordonne des programmes et des politiques publiques intégrés et durables en milieu urbain, à l'appui des efforts de revitalisation urbaine, de rénovation du centre-ville et du développement économique communautaire à Winnipeg. La Direction surveille également l'exécution de Quartiers vivants, l'initiative de revitalisation communautaire et complète à long terme de la Province, qui soutient le développement communautaire dans les quartiers vulnérables désignés de Winnipeg, Brandon et Thompson.

Principales activités en 2002-2003

La Direction des programmes de quartiers élabore et exécute des programmes de revitalisation des quartiers et des politiques publiques provinciales visant les milieux urbains afin de soutenir la revitalisation urbaine, la rénovation des centres-villes et le développement économique (communautaire et autre). La Direction maintient des liens très étroits avec d'autres ministères provinciaux, d'autres ordres de gouvernement et les principaux intervenants dans la collectivité.

- La Direction a travaillé avec des représentants du gouvernement fédéral et de la Ville de Winnipeg à la conclusion d'une entente tripartite consacrée au développement économique et communautaire à Winnipeg. Le 26 janvier 2003, le ministre des Affaires intergouvernementales a signé au nom du gouvernement du Manitoba un protocole d'entente avec le gouvernement du Canada et la Ville de Winnipeg afin d'amorcer les négociations en vue de l'établissement d'une entente tripartite relative à Winnipeg, qui centrerait les ressources sur quatre grandes priorités : la participation des Autochtones à l'économie; l'édification de collectivités durables; la rénovation du centre-ville et le soutien à l'innovation et à la technologie. Ces négociations ont débuté immédiatement entre des dirigeants des trois administrations.

- La Direction a continué de coordonner la mise en œuvre par la Province de l'entente avec la Ville de Winnipeg sur le Renforcement des collectivités, une initiative quinquennale d'immobilisations à coûts partagés prévoyant un investissement total de 14,0 M$, afin d'améliorer l'état de quartiers résidentiels en déclin qui bordent le centre-ville de Winnipeg. Les processus de planification stratégique communautaire ont commencé en 2002-2003 (choisie comme année de planification) dans chacun des six quartiers visés.

- La Direction a établi et entretenu des partenariats fructueux avec le gouvernement fédéral et les administrations municipales par l'élaboration et l'application d'ententes conjointes et par la coordination de politiques et de programmes complémentaires.

7(b) Programmes de quartiers

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2002-2003 $	Dépenses prévues 2002-2003 ETP	Dépenses prévues 2002-2003 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	336,5	5,00	277,1	59,4	
Total des autres dépenses	52,0	0,00	54,0	(2,0)	
TOTAL	388,5	5,00	331,1	57,4	

Développement économique communautaire urbain

La Direction du développement économique communautaire urbain établit un cadre stratégique de rénovation urbaine pour les investissements de la Province dans des projets essentiels de revitalisation des centres-villes et dans des initiatives de développement économique et communautaire visant la Ville de Winnipeg, et elle administre les Initiatives de développement urbain. La Direction soutient les initiatives de développement économique (communautaire et autre) qui se déroulent à Winnipeg et qui stimulent les occasions de développement des capacités à long terme et d'appui à l'intégration des objectifs sociaux, économiques et

environnementaux.

Principales activités en 2002-2003

La Direction aide des organisations locales à renforcer leurs capacités à élaborer et exécuter des initiatives de développement économique communautaire. Elle appuie également une variété d'organisations et de programmes dont les activités contribuent à la revitalisation et au développement de la Ville de Winnipeg. Elle administre par ailleurs les Initiatives de développement urbain, un fonds qui soutient des projets et des initiatives favorisant le développement de Winnipeg en donnant accès à de l'aide en matière d'investissement et de programmes à des organisations communautaires et des organismes de développement économique de la Ville de Winnipeg (la Société de développement CentreVenture, Destination Winnipeg et le Centre des congrès de Winnipeg). Le financement est établi à chaque exercice à partir d'une formule de 25 % des recettes annuelles que l'on prévoit tirer des appareils de loterie vidéo à Winnipeg.

- Les Initiatives de développement urbain ont apporté une aide totale de près de 19 M$ à 44 projets et activités soutenant le développement économique et communautaire à Winnipeg.

- Le ministère a joué un rôle de premier plan dans l'organisation du congrès national du Réseau canadien de développement économique communautaire (RCDEC), qui s'est tenu à Winnipeg du 26 au 28 septembre 2002. Le congrès, qui portait sur les stratégies facilitant la réussite communautaire, a attiré plus de 350 participants de l'ensemble du Manitoba et du Canada.

7(c) Développement économique communautaire urbain

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2002-2003 $	Dépenses prévues 2002-2003 ETP	Dépenses prévues 2002-2003 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	154,0	5,00	242,6	(88,6)	
Total des autres dépenses	62,7	0,00	57,7	5,0	
Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement urbain	(172,1)	0,00	(230,3)	58,2	
TOTAL	44,6	5,00	70,0	(25,4)	

Initiatives de développement urbain

Winnipeg a l'une des économies les plus diversifiées au Canada; la ville connaît une croissance soutenue un coût de la vie peu élevé. Les Initiatives de développement urbain soutiennent des projets et des initiatives qui stimulent le développement de Winnipeg. Elles contribuent également à des programmes d'organisations communautaires et d'organismes de développement économique de la Ville de Winnipeg. Le niveau de financement est établi à chaque exercice à partir d'une formule de 25 % des recettes annuelles que l'on prévoit tirer des appareils de loterie vidéo à Winnipeg. Ce financement s'ajoute au soutien financier apporté directement à la Ville de Winnipeg par les Services financiers et consultatifs aux municipalités du ministère des Affaires intergouvernementales.

7(d) Initiatives de développement urbain

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2002-2003 $	Dépenses prévues 2002-2003 ETP	Dépenses prévues 2002-2003 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total des dépenses	18 783,3	0,00	18 900,0	(116,7)	

Amortissement et autres coûts liés aux immobilisations

Cette affectation sert à l'amortissement des immobilisations du ministère des Affaires intergouvernementales.

13-8 Amortissement et autres coûts liés aux immobilisations

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2002-2003 $	Dépenses prévues 2002-2003 ETP	Dépenses prévues 2002-2003 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Coûts liés aux immobilisations	414,5	0,00	429,3	(14,8)	

Renseignements financiers

Conciliation

Détails	Prévisions de 2002-2003 $
Budget des dépenses de 2002-2003	141 925,7
Transfert de crédits :	
- de crédits d'autorisation pour la mise en œuvre d'ententes Canada-Manitoba – Programme de travaux d'infrastructure	2 588,1
- de crédits d'autorisation pour la réforme interne	7,6
Transfert de fonctions :	387,7
- d'Industrie, Commerce et Mines Manitoba	
Budget principal des dépenses pour 2002-2003 (rajusté)	144 909,1

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES PRÉVUES 2002-2003		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2002-2003	DÉPENSES RÉELLES 2001-2002	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	13-1	**ADMINISTRATION ET FINANCES**				
28,4 $	(a)	Traitement de la ministre	28,3	28,0	0,3	
	(b)	Bureau de la sous-ministre				
508,8		1 Salaires	432,3	386,2	46,1	
83,0		2 Autres dépenses	82,8	88,0	(5,2)	
	(c)	Bureau de Brandon				
151,9		1 Salaires	100,6	118,1	(17,5)	
55,0		2 Autres dépenses	52,6	59,5	(6,9)	
	(d)	Gestion des ressources humaines				
140,2		1 Salaires	118,0	128,2	(10,2)	
27,2		2 Autres dépenses	27,3	27,0	0,3	
	(e)	Services administratifs et financiers				
423,8		1 Salaires	423,8	403,9	19,9	
193,7		2 Autres dépenses	146,6	189,7	(43,1)	
	(f)	Commission municipale				
696,0		1 Salaires	651,8	544,9	106,9	
273,6		2 Autres dépenses	267,6	249,0	18,6	
2 581,6		TOTAL 13-1	2 331,7	2222,5	109,2	

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES PRÉVUES 2002-2003		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2002-2003	DÉPENSES RÉELLES 2001-2002	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	13-2	**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**				
	(a)	Haute direction				
143,2		1 Salaires	140,5	135,6	4,9	
30,6		2 Autres dépenses	22,0	29,3	(7,3)	
	(b)	Services de planification provinciale				
420,3		1 Salaires	448,9	413,4	35,5	
335,1		2 Autres dépenses	149,2	140,4	8,8	
(311,4)		3 Moins: Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain	(191,5)	(113,4)	(78,1)	
	(c)	Services de planification communautaire				
2 569,9		1 Salaires	2 546,1	2 550,8	(4,7)	
949,1		2 Autres dépenses	814,9	868,4	(53,5)	
(534,7)		3 Moins: Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural	(376,4)	(354,0)	(22,4)	
3 602,1		TOTAL 13-2	3 553,7	3 670,5	(116,8)	

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES PRÉVUES 2002-2003		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2002-2003	DÉPENSES RÉELLES 2001-2002	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	13-3	**SOUTIEN PROVINCIAL-MUNICIPAL**				
	(a)	Haute direction				
130,8		1 Salaires	108,7	22,7	86,0	
30,6		2 Autres dépenses	37,2	21,2	16,0	
	(b)	Services d'évaluation				
6 350,9		1 Salaires	6 107,9	5 814,0	293,9	
1 638,0		2 Autres dépenses	1 430,7	1 492,4	(61,7)	
(1 997,2)		3 Moins: Somme récupérable d'Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse	(1 997,2)	(1 983,4)	(13,8)	
	(c)	Services consultatifs et financiers aux municipalités				
1 145,3		1 Salaires	1 043,4	1 011,1	32,3	
371,7		2 Autres dépenses	419,0	434,4	(15,4)	
(109,7)		3 Moins: Somme récupérable des Initiatives de développement urbain	(109,7)	0,0	(109,7)	
	(d)	Systèmes d'information				
845,0		1 Salaires	880,6	831,9	48,7	
1 434,5		2 Autres dépenses	1 199,7	1 353,6	(153,9)	
(427,6)		3 Moins: Somme récupérable d'Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse	(427,6)	(422,7)	(4,9)	
9 412,3		TOTAL 13-3	8 692,7	8 575,2	117,5	

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES PRÉVUES 2002-2003		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2002-2003	DÉPENSES RÉELLES 2001-2002	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	13-4	**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE DES RÉGIONS RURALES ET DU NORD**				
	(a)	Haute direction				
112,9		1 Salaires	117,1	76,4	40,7	
30,6		2 Autres dépenses	30,0	32,6	(2,6)	
	(b)	Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba				
1 579,4		1 Salaires	1 536,8	1 506,1	30,7	
357,6		2 Autres dépenses	343,5	346,3	(2,8)	
	(c)	Initiatives de développement communautaire et régional				
943,7		1 Salaires	921,1	946,2	(25,1)	
224,7		2 Autres dépenses	196,9	173,8	23,1	
	(d)	Initiatives de développement économique				
730,5		1 Salaires	702,2	679,9	22,3	
460,9		2 Autres dépenses	941,3	254,8	686,5	1
545,0		3 Subventions	481,2	482,2	(1,0)	
(1 870,0)	(e)	Moins: Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural	(2 195,0)	(1 425,6)	(769,4)	2
	(f)	Initiatives de développement économique rural				
11 467,5		1 Programmes – Fonctionnement	10 764,8	9 180,6	1 584,2	3
4 757,5		2 Programmes – Aide à l'investissement	4 842,6	4 118,3	724,3	4

SOMMAIRE DES DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES PRÉVUES 2002-2003		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2002-2003	DÉPENSES RÉELLES 2001-2002	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
		Services de développement des coopératives				
309,7		1 Salaires	289,8	246,9	42,9	
78,0		2 Autres dépenses	173,9	198,0	(24,1)	
19 726,0		TOTAL 13-4	19 146,2	16 816,5	2 329,7	
	13-5	**AIDE FINANCIÈRE AUX MUNICIPALITÉS**				
	(a)	Aide financière à la Ville de Winnipeg				
		(1) Aide au fonctionnement de la Ville de Winnipeg				
19 887,5		Subvention inconditionnelle aux programmes en cours	19 887,5	19 887,5	0,0	
16 854,0		Subvention inconditionnelle aux transports en commun	16 854,0	16 339,0	515,0	
7 939,0		Subvention générale de soutien	7 931,2	7 775,6	155,6	
900,0		Subventions du Programme de lutte contre la maladie hollandaise de l'orme	900,0	900,0	0,0	
0,0		Initiatives stratégiques	1 723,5	0,0	1 723,5	
7 560,0		Subvention inconditionnelle – développement en milieu urbain	7 820,0	7 672,5	147,5	
(23 500,0)		Moins : rajustement reflétant les transferts de programmes de la Ville de Winnipeg	(23 500,0)	(23 500,0)	0,0	
		(2) Aide à l'investissement				
20 850,0		(a) Aide à l'investissement à la Ville de Winnipeg	19 126,0	21 089,1	(1 963,1)	
500,0		(b) Ouvrage régulateur du canal de dérivation de la rivière Rouge	500,0	500,0	0,0	

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES PRÉVUES 2002-2003		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2002-2003	DÉPENSES RÉELLES 2001-2002	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	(b)	Aide financière aux autres municipalités				
		(1) Aide au fonctionnement				
1 604,3		(a) Subventions aux transports en commun	1 603,5	1 534,8	68,7	
1 040,1		(b) Subventions générales de soutien	1 068,1	999,8	68,3	
6 490,0		(c) Subventions inconditionnelles - développement communautaire en milieu rural	6 490,0	6 470,0	20,0	
		(2) Aide à l'investissement				
140,0		(a) Programme d'achat d'autobus de transport en commun	140,0	102,2	37,8	
11 250,0		(b) Programmes d'approv. en eau et d'installation de réseaux d'égouts	11 250,0	10 338,1	911,9	
3 097,0		(c) Districts de conservation	3 097,0	3 097,0	0,0	
3 150,0		(d) Dévelop. d'infrastructures	3 150,0	717,5	2 432,5	5
	(c)	Subventions versées aux Municipalités en remplacement d'impôt				
14 081,2		(1) Subventions	14 053,5	13 684,4	369,1	
(13 911,3)		(2) Moins: Somme récupérable des autres postes	(13 911,3)	(13 982,6)	71,3	
(5 772,5)	(d)	Moins: Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain	(5 771,7)	(3 915,3)	(1 856,4)	6
72 159,3		TOTAL 13-5	72 411,3	69 709,6	2 701,7	

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES PRÉVUES 2002-2003		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2002-2003	DÉPENSES RÉELLES 2001-2002	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	13-6	**ENTENTES CANADA-MANITOBA**				
12 940,4	(a)	Entente sur les travaux d'infrastructure	12 640,8	4 992,0	7 648,8	7
2 250,0	(b)	Entente de partenariat pour le Développement économique	2 556,9	6 767,0	(4 210,1)	8
	(c)	Entente sur le développement de Winnipeg				
		(1) Programmes – Fonctionnement		1 135,3	(1 135,3)	9
		(2) Programmes – Aide à l'investissement		818,7	(818,7)	9
15 190,4		TOTAL 13-6	15 197,7	13 713,0	1 484,7	
	13-7	**INITIATIVES STRATÉGIQUES URBAINES**				
	(a)	Quartiers vivants				
178,1		(1) Salaires et avantages sociaux	165,3	168,1	(2,8)	
94,8		(2) Autres dépenses	93,9	114,1	(20,2)	
3 392,1		(3) Aide aux quartiers	3 264,8	2 662,7	602,1	
(1 160,0)		(4) Moins: Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain	(1 052,1)	0,0	(1 052,1)	
	(b)	Programmes de quartiers				
277,1		(1) Salaires et avantages sociaux	336,5	307,2	29,3	
54,0		(2) Autres dépenses	52,0	45,6	6,4	

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES PRÉVUES 2002-2003		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2002-2003	DÉPENSES RÉELLES 2001-2002	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	(c)	Développement économique communautaire urbain				
242,6		(1) Salaires et avantages sociaux	154,0	146,9	7,1	
57,7		(2) Autres dépenses	62,7	51,8	10,9	
(230,3)		(3) Moins: Somme récupérable des Initiatives de développement urbain	(172,1)	0,0	(172,1)	
18 900,0	(d)	Initiatives de développement urbain	18 783,3	16 395,0	2 388,3	10
21 806,1		TOTAL 13-7	21 688,3	19 891,4	1 796,9	
429,3	**13,8**	**AMORTISATION ET AUTRES COÛTS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS**	414,5	449,9	(35,4)	
144 909,1		TOTAL DES DÉPENSES	143 436,1	135 048,6	8 387,5	

NOTES EXPLICATIVES

1. *La hausse au poste Initiatives de développement économique – Autres dépenses s'explique principalement par l'accroissement de la provision pour garanties douteuses des obligations de développement.*

2. *La récupération supérieure à l'année précédente s'explique par l'augmentation des dépenses récupérées à partir du programme des Initiatives de développement économique rural.*

3. *La hausse au poste Initiatives de développement économique rural, Programmes – Fonctionnement par rapport à l'année précédente est liée à une hausse du nombre de projets d'Initiatives stratégiques entrepris dans le cadre de ce programme.*

4. *La hausse au poste Initiatives de développement économique rural, Programmes – Aide à l'investissement s'explique principalement par une hausse du nombre de projets d'Initiatives stratégiques entrepris dans le cadre de ce programme.*

5. *La hausse touchant le Programme de développement d'infrastructures s'explique par des besoins de trésorerie plus élevés pour le projet de Simplot.*

6. *La hausse au poste Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain s'explique principalement par les mouvements de trésorerie relatifs au projet de Simplot et par la récupération des coûts du Programme de lutte contre la maladie hollandaise de l'orme auprès des Initiatives de développement urbain.*

7. *La hausse des dépenses relatives à l'Entente sur les travaux d'infrastructure s'explique par le plus grand nombre de projets mis en œuvre dans le cadre de ce programme.*

8. *La baisse des dépenses relatives au programme de l'Entente de partenariat pour le développement économique est liée à la diminution des besoins de trésorerie pour les projets qui sont sur le point de s'achever.*

9. *L'Entente sur le développement de Winnipeg est arrivée à terme en 2001-2002.*

10. *La hausse des dépenses liées au programme des Initiatives de développement urbain par rapport à l'année précédente s'explique par les besoins de trésorerie relatifs au financement des projets.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

SOMMAIRE DES RECETTES PAR PROVENANCE

pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	Hausse (Baisse)	Provenance	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses prévues 2002-2003	Écart	Note expl.
			Programmes en cours – recettes non fiscales				
489,6	353,1	(136,5)	(a) Paiement de services	353,1	599,1	(246,0)	1
7 383,4	7 541,8	158,4	(b) Municipalités - recouvrements	7 541,8	8 270,0	(728,2)	
30,2	54,1	23,9	(c) Divers	54,1	48,1	6,0	
			Gouvernement du Canada				
701,4	635,6	(65,8)	(a) Autres recettes	635,6	307,7	327,9	2
8 604,6	8 584,6	(20,0)	RECETTES TOTALES	8 584,6	9 224,9	(640,3)	

NOTES EXPLICATIVES

1. *La baisse des recettes des paiements de services par rapport à l'exercice précédent et aux prévisions budgétaires s'explique par une diminution des frais perçus par la Commission municipale à l'occasion des appels et par une réduction des frais perçus par la Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire.*

2. *La hausse au poste Autres recettes par rapport aux prévisions budgétaires reflète l'augmentation des rentrées de l'Entente Canada-Manitoba sur les travaux d'infrastructure actuellement en vigueur.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

SOMMAIRE DES DÉPENSES ET DES EFFECTIFS SUR CINQ ANS PAR AUTORISATION DE CRÉDIT

de l'exercice qui s'est achevé le 31 mars 1999 à l'exercice qui s'est achevé le 31 mars 2003

DÉPENSES RÉELLES OU RAJUSTÉES* (en milliers de $)

		1998-999		1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003	
		ETP	$	ETP	$	ETP	$	ETP	$	ETP	$
13-1	ADMINISTRATION ET FINANCES [1, 2, 4, 5]	37,10	2 363,3	39,10	2 532,5	34,60	2 209,2	33,60	2 222,5	34,60	2 331,7
13-2	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE [1]	54,00	3 593,2	55,00	3 880,9	55,00	3 506,9	55,00	3 670,5	55,00	3 553,7
13-3	SOUTIEN PROVINCIAL-MUNICIPAL [1, 4]	160,10	8 645,3	161,10	8 788,5	160,10	8 866,7	160,10	8 575,2	160,10	8 692,7
13-4	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE DES RÉGIONS RURALES ET DU NORD [1, 3, 4, 6]	65,50	18 210,2	65,50	17 688,9	63,50	18 382,3	63,50	16 816,5	63,50	19 146,2
13-5	AIDE FINANCIÈRE AUX MUNICIPALITÉS [1]	0,00	95 405,3	0,00	69 827,1	0,00	74 427,4	0,00	69 709,6	0,00	72 411,3
13-6	ENTENTES CANADA-MANITOBA [1]	7,00	21 386,3	7,00	11 932,7	6,50	8 673,5	7,00	13 713,0	6,00	15 197,7
13-7	INITIATIVES STRATÉGIQUES URBAINES [4]	10,00	17 267,7	10,00	15 095,7	12,00	19 564,4	13,00	19 891,4	13,00	21 688,3
13-8	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	0,00	0,0	0,00	428,1	0,00	453,6	0,00	449,9	0,00	414,5
TOTAL		333,70	166 871,3	337,70	130 174,4	331,70	136 084,0	332,20	135 048,6	332,20	143 436,1

* ***Les chiffres des postes qui ont été touchés par une réorganisation au cours des exercices figurant dans ce tableau ont été rajustés afin de permettre une comparaison des données historiques.***

NOTES EXPLICATIVES

1. *Les dépenses réelles pour 1998-1999 et 1999-2000 ont été rajustées en raison de la fusion des anciens ministères des Affaires urbaines et du Développement rural et de la réorganisation qui en a découlé en 2000-2001.*

2. *Les dépenses réelles de la Division de l'Administration et des finances pour 1998-1999 et 1999-2000 ont été rajustées à cause de la mutation d'employés et du transfert des dépenses de fonctionnement du ministère des Services à la famille et du Logement au cours de l'exercice 1999-2000 (en raison de la fusion des anciens ministères des Affaires urbaines et du Développement rural).*

3. *Les dépenses réelles de la Division du développement économique communautaire des régions rurales et du Nord pour 1998-1999 et 1999-2000 ont été rajustées à cause du transfert du Centre de développement de produits alimentaires au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation au cours de l'exercice 1999-2000.*

4. *Outre la réorganisation indiquée à la note 1, le ministère a de nouveau été remanié en 2002-2003 . Les dépenses réelles pour 1998-1999, 1999-2000, 2000-2001 et 2001-2002 ont été rajustées en fonction de cette nouvelle réorganisation.*

5. *En 2002-2003, la Commission des droits de surface a été transférée à Industrie, Commerce et Mines. Les dépenses réelles pour 1998-1999, 1999-2000, 2000-2001 et 2001-2002 ont été rajustées en fonction de ce transfert.*

6. *Les dépenses réelles pour 1998-1999, 1999-2000, 2000-2001 et 2001-2002 ont été rajustées en fonction du transfert des Services de développement des coopératives d'Industrie, Commerce et Mines, qui s'est produit en 2002-2003.*

Annexes

Annexe A – Évaluation de la valeur marchande - Totaux provinciaux

À la fin de l'année civile, la Direction de l'évaluation remet les rôles d'évaluation à chaque municipalité, à l'exception de la Ville de Winnipeg. La valeur marchande cumulée de l'ensemble des évaluations au Manitoba, telles qu'elles figurent dans ces rôles, est donnée dans le tableau ci-dessous.

Genre de rôle	Munic. Rurales	Villages	Petites villes	Villes	Distr. d'adm. locale	Affaires autocht. et du Nord	Total
Commerce							
2003	43 908 380	1 362 972	34 061 340	38 658 880	453 700	1 317 100	119 852 352
2002	42 866 310	1 348 082	36 653 510	38 147 020	453 700	1 334 300	120 802 922
Différence	1 132 050	14 890	(2 592 170)	511 860	0	(17 200)	(950 570)
Bien pers.							
2003	134 476 900	2 883 900	29 289 700	31 011 000	0	150 700	197 812 200
2002	130 967 700	2 892 900	27 823 700	30 793 500	0	150 700	192 628 500
Différence	3 509 200	(9 000)	1 466 000	217 500	0	0	5 183 700
Bien réel (T)							
2003	16 994 240 194	298 218 300	2 729 016 900	3 480 712 550	51 336 300	83 877 400	23 637 401 644
2002	16 650 624 650	294 623 100	2 764 433 300	3 438 614 500	50 412 800	84 943 100	23 283 651 450
Différence	343 615 544	3 595 200	(35 416 400)	42 098 050	923 500	(1 065 700)	353 750 194
Bien réel (G)							
2003	602 491 200	14 046 000	156 816 000	266 962 700	3 194 300	51 052 700	1 094 562 900
2002	630 497 700	13 990 600	158 796 400	260 433 400	3 194 300	51 386 100	1 118 298 500
Différence	(28 006 500)	55 400	(1 980 400)	6 529 300	0	(333 400)	(23 735 600)
Bien réel (N)							
2003	0	0	0	0	0	0	0
2002	0	0	0	3 827 000	0	0	3 827 000
Différence	0	0	0	(3 827 000)	0	0	(3 827 000)
Bien réel (S)							
2003	80 595 000	17 142 500	174 717 100	133 765 430	352 100	427 300	406 999 430
2002	71 802 400	17 062 000	170 613 600	121 436 030	308 100	425 400	381 647 530
Différence	8 792 600	80 500	4 103 500	12 329 400	44 000	1 900	25 351 900
Bien réel (E)							
2003	935 689 200	81 439 200	987 478 900	500 108 500	16 740 200	42 820 300	2 544 476 300
2002	886 661 600	78 437 200	983 578 400	498 945 400	15 556 500	41 823 500	2 505 002 600
Différence	49 227 600	3 002 000	(16 099 500)	1 163 100	1 183 700	996 800	39 473 700
Total							
2003	18 791 690 854	415 092 872	4 091 379 940	4 451 219 080	72 076 600	179 645 500	28 001 104 826
2002	18 413 420 360	408 353 882	4 141 898 910	4 392 196 850	69 925 400	180 063 100	27 605 858 502
Différence	378 270 494	6 738 990	(50 518 970)	59 022 210	2 151 200	(417 600)	395 246 324

T - Imposable
G – Exempt : doit verser une subvention en remplacement d'impôt
N – Exempt : doit verser une subvention; exempté de taxe scolaire

S – Imposable, exempté de taxe scolaire
E – Exempt

Annexe B – Évaluation scolaire totale (valeurs fractionnées)

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'évaluation municipale*, l'évaluation scolaire totale de 2003 a été communiquée au ministère de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse du Manitoba avant le 1er décembre 2002. C'est sur ce chiffre que se fonde le calcul des taxes scolaires. L'évaluation scolaire totale correspond à l'évaluation municipale totale, plus les valeurs fractionnées des biens personnels, moins la valeur des biens réels qui sont exempts de la taxe scolaire. L'évaluation scolaire totale est l'assiette fiscale sur laquelle se fonde le gouvernement provincial pour obtenir les recettes nécessaires aux programmes d'enseignement du Manitoba; il s'agit d'un facteur déterminant pour ce qui est de la distribution des fonds aux divisions scolaires.

Division scolaire	Évaluation scolaire
Beautiful Plains	243 965 230
Borderland	311 152 640
Brandon	1 043 394 560
Evergreen	339 411 890
Flin Flon	70 534 360
Fort la Bosse	252 735 450
Frontier	1 838 353 130
Garden Valley	307 286 730
Hanover	570 506 790
Interlake	420 258 760
Kelsey	141 714 680
Lakeshore	129 950 860
Lord Selkirk	658 531 070
Louis Riel	2 116 604 750
Mountain View	384 232 590
Mystery Lake	185 798 350
No Levy	60 468 600
Park West	320 404 900
Pembina Trails	2 214 370 630
Pine Creek	165 431 590
Portage la Prairie	470 748 080
Prairie Rose	401 706 070
Prairie Spirit	380 438 110
Red River Valley	394 503 340
River East Transcona	303 471 920
Rolling River	295 923 140
Seine River	466 070 700
Seven Oaks	904 524 520
South West Horizon	314 783 840
St. James Assiniboia	1 564 056 280
Sunrise	719 957 070
Swan Valley	202 778 670
Turtle Mountain	178 842 290
Turtle River	90 820 120
Western	170 162 380
Winnipeg	3 954 883 290
TOTAL	**22 588 777 380**

Annexe C – Comités et sociétés de la Couronne

Leaf Rapids Town Properties Ltd.

Leaf Rapids Town Properties (ancienne Leaf Rapids Corporation) a été fondée en 1971 grâce à une entente sans précédent entre la Province et Sherrit-Gordon Mines. Conformément à cette entente, tous les biens de surface imposables appartenant à la compagnie minière ont été inscrits au rôle d'imposition, ce qui confirmait la présence sociale de l'entreprise au sein de la collectivité. La Province, par l'entremise de la Leaf Rapids Corporation, a aménagé les biens de la ville et récupère ses dépenses par la vente de terres et la location de propriétés, le produit des débentures de district d'administration locale remboursées grâce à l'impôt, au financement des écoles et des hôpitaux, et des programmes de subventions provinciales.

L'organisme a un conseil d'administration formé de cinq hauts fonctionnaires et présidé par Mme Marie Elliott, sous-ministre des Affaires intergouvernementales. Les administrateurs actuels sont Christine Kaszycki (Industrie, Commerce et Mines), Don Delisle (Finances), Geoff Bawden (Transports et Services gouvernementaux), Christine Burton (Affaires intergouvernementales) et un membre d'office de la Ville de Leaf Rapids. La gestion quotidienne du Centre, du parc industriel, du terrain de maisons mobiles et d'autres biens est assumée par trois employés, sous la direction de la directrice générale, Christine Burton, et du gestionnaire immobilier, John Kokorsch.

Annexe D - Activités et réalisations en matière de développement durable

La présente section résume les progrès réalisés vers l'intégration des principes et des directives de développement durable dans les programmes et les activités du ministère des Affaires intergouvernementales. Ce sommaire est structuré selon les principes et directives de développement durable définis dans les annexes A et B de la *Loi sur le développement durable*.

Intégration des décisions économiques et environnementales

- Le personnel de la Direction des services administratifs a contribué à la mise en œuvre des principes et politiques de développement durable à l'échelle du gouvernement en siégeant à plusieurs comités gouvernementaux liés au développement durable ainsi qu'en coordonnant l'établissement d'une équipe ministérielle de planification et de mise en œuvre du développement durable.

- Le Programme Infrastructures Canada-Manitoba (PICM) est centré sur les infrastructures municipales vertes, notamment les projets qui protègent ou améliorent l'état de l'environnement, comme les systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, la gestion de l'eau, la gestion des déchets solides et le recyclage, la modernisation des édifices et des installations appartenant aux administrations locales ou l'amélioration de leur efficacité énergétique. Au 31 mars 2003, le PICM avait versé 51,5 M$ (par des contributions réparties à parts égales entre les administrations fédérale, provinciale et locale) à 101 projets écologiques hautement prioritaires dans les régions rurales et du Nord; ce financement était réparti comme suit : 16,2 M$ à 5 projets dans des collectivités où l'on doit faire bouillir l'eau, afin de résoudre des problèmes environnementaux urgents, 30,3 M$ à 87 projets d'approvisionnement en eau et de réseaux d'égouts dans les régions rurales et du Nord, 3,3 M$ pour 8 projets de recyclage et d'élimination des déchets et 1,7 M$ pour la lutte contre les inondations de la rivière Rouge.

- L'Entente de partenariat pour le développement économique Canada-Manitoba (EPDE) en vigueur a pour but d'encourager une coopération fédérale-provinciale accrue en vue du développement économique du Manitoba, grâce à un programme d'investissement stratégique auquel participent d'autres groupes intéressés. Certains des principales considérations de l'EPDE favorisent des décisions environnementales et économiques intégrées, par exemple, l'accroissement de la compétitivité internationale des grands secteurs en croissance du Manitoba, la commercialisation de nouvelles technologies, l'aide aux PME et aux entrepreneurs, le renforcement de l'autosuffisance économique à long terme des collectivités rurales et urbaines et l'élargissement des possibilités liées au tourisme.

- La Division du développement économique communautaire des régions rurales et du Nord a appuyé diverses initiatives stratégiques de nature économique, comme les consultations sur l'éthanol, la conférence internationale de l'AgFibe, le Keystone Centre, Simplot et le Rural Development Institute de l'Université de Brandon. Ces initiatives, fondées sur des principes vigoureux de conservation et diversification environnementale, ont contribué à la viabilité de l'économie des collectivités et de la province.

- La Direction des initiatives de développement économique, par ses programmes menés dans le cadre de l'Initiative de développement économique rural, a assuré que les demandes des entreprises ou des collectivités satisfaisaient à toutes les exigences environnementales (permis, licences) et étaient durables d'un point de vue conceptuel. Les projets ont également été examinés en fonction de questions de viabilité sociale comme les dispositions relatives à la main-d'œuvre (santé et sécurité, taux de rémunération). Les programmes des Initiatives de développement économique rural sont financés à partir des recettes tirées des appareils de loterie vidéo, qui sont reversées aux collectivités pour les aider à créer des conditions économiques favorables aux résidants locaux.
- La Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire a collaboré avec des autorités de planification locales, d'autres ministères, le secteur privé et des intervenants pour assurer que les Manitobains vivent dans des collectivités et des régions bien planifiées, respectueuses de l'environnement et viables du point de vue économique. La Division est responsable de l'élaboration et

de l'administration de politiques, de lois et de règlements provinciaux intégrés en matière d'aménagement du territoire, ainsi que de la prestation de services professionnels de planification en région à l'intention des administrations locales, des districts d'aménagement, des collectivités du Nord et du public, conformément aux intérêts provinciaux en matière d'aménagement du territoire.

Supervision de la gestion de l'environnement

- Les Services consultatifs et financiers aux municipalités ont accordé des subventions visant à améliorer la durabilité des collectivités, à soutenir la prestation de services abordables de qualité et à contribuer à la gestion de l'environnement et des ressources communautaires. À titre d'exemple, mentionnons le soutien de l'infrastructure verte à Winnipeg (pistes cyclables, reforestation en milieu urbain, remplacement d'autobus de transport en commun, installations pour les piétons et les cyclistes par l'entremise du Programme de financement des projets d'investissement urbain, etc.), l'aide au Programme de lutte contre la maladie hollandaise de l'orme de la Ville de Winnipeg et l'aide au fonctionnement et aux immobilisations des réseaux de transport en commun dans toute la province (y compris le transport des personnes ayant des difficultés de mobilité).

- La Division de l'aménagement du territoire et développement communautaire a accordé des subventions aux municipalités et aux districts d'aménagement pour leur permettre d'amorcer leur premier programme d'aménagement et de développement communautaire ou de réviser et d'actualiser leurs plans d'aménagement et leurs règlements de zonage.

- En intégrant la gestion axée sur les résultats à la sélection des projets, le Programme Infrastructures Canada-Manitoba favorise une bonne gestion de l'environnement.

- La Direction des initiatives de développement économique a appuyé des collectivités dans l'établissement de sociétés de développement communautaire, qui leur permettent de planifier en fonction de la croissance économique actuelle et future. Par ailleurs, le Programme de prêts d'initiative locale a fourni une aide financière facilitant la mise en place par des sociétés de développement communautaire de fonds pour l'octroi de prêts aux petites entreprises.

- La Direction des initiatives de développement économique et les programmes Partenaires des jeunes et Équipe verte ont contribué à la création à l'intention des jeunes manitobains d'emplois et d'occasions liées à la carrière dans leur localité, tout en aidant les collectivités à préserver et à améliorer leur environnement local.

Responsabilité partagée et compréhension

- Les Services des ressources humaines ont, par la mise en œuvre du plan d'action positive du ministère, assuré que les politiques tiennent compte des besoins et des perspectives des divers groupes ethniques au Manitoba.

- Les Services consultatifs et financiers aux municipalités ont mis sur pied une démarche exhaustive de soutien à la Ville de Winnipeg, qui comprend l'élaboration et la mise en œuvre, en collaboration avec la Ville, d'un nouveau cadre législatif (la *Charte de la Ville de Winnipeg*) et l'application d'un programme complet de financement en réponse aux priorités les plus pressantes de la Ville et de la Province.

- Le Programme Infrastructures Canada-Manitoba a encouragé l'adoption de démarches régionales et l'établissement de partenariats entre les municipalités, les collectivités dans les réserves et hors des réserves, les organisations privées et les organismes à but non lucratif. Par exemple, le Programme Infrastructures Canada-Manitoba s'est associé avec le conseil communautaire de Brochet et la Première nation de Barren Lands pour construire une station de traitement des eaux usées d'une valeur de 1,2 M$, et avec le conseil communautaire d'Easterville et la nation des Cris de Chemahawin concernant un étang de traitement des eaux usées (242 700 $).

- Le Programme Infrastructures Canada-Manitoba a établi un comité consultatif des administrations locales

chargé d'étudier et de recommander l'allocation de fonds à des projets dans les régions rurales et du Nord.

- La Direction des initiatives de développement économique a exécuté par son entente contractuelle avec le Fonds de développement économique des collectivités (FDEC) des programmes des Initiatives de développement économique rural dans des collectivités du Nord. L'entente reconnaît les capacités et la valeur des contributions des administrateurs locaux dans la prise de décisions qui conviennent le mieux à leur région et qui améliorent ainsi les chances de développement durable.

- La Direction des initiatives de développement communautaire et régional a représenté la Province à des discussions sur le cadre de politique rurale national. Grâce à cette participation, elle a pu soulever les préoccupations et les enjeux de la Province sur le plan national, chercher à établir des projets en partenariats avec les administrations fédérale, provinciales et municipales, et influencer l'orientation future de la politique rurale nationale.

- La Division du développement économique communautaire des régions rurales et du Nord fournit, par sa participation à l'équipe chargée de l'exécution dans le Nord, un cadre complet et homogène visant à faciliter les activités de développement économique communautaire dans le Nord du Manitoba.

- La Division du développement économique communautaire des régions rurales et du Nord a soutenu les activités d'adaptation communautaire à Leaf Rapids et à Lynn Lake en apportant une aide technique et d'autres formes d'assistance afin de favoriser la diversification de l'économie locale à la suite de la fermetures des mines de la région.

- La Direction des initiatives de développement communautaire et régional a révisé les programmes existants des Initiatives de développement économique rural dans le cadre des efforts du ministère pour recentrer les organisations de développement économique régional. Elle cherchait ainsi à harmoniser les programmes et les services en vue de mieux refléter les priorités établies par les collectivités en matière de développement économique communautaire et de les intégrer aux priorités provinciales énoncées dans le document *Loupe en main pour le développement économique communautaire*, dans la Stratégie de développement durable du Nord et dans la Vision rurale.

- La Direction des initiatives de développement économique a procuré un soutien en personnel au groupe de travail interministériel sur la politique relative au bien-être traditionnel autochtone, qui appuie les activités communautaires visant à renforcer le bien-être des Autochtones.

- La Division des initiatives stratégiques urbaines a travaillé en partenariat avec cinq sociétés de revitalisation des quartiers dans les zones visées par l'initiative Quartiers vivants. Ces sociétés, qui sont axées sur les problèmes recensés par leur collectivité, présentent des propositions qui répondent au mieux aux besoins de la collectivité. Le personnel de la Division s'est attaché à soutenir la capacité des sociétés de revitalisation des quartiers et les projets entrepris dans les quartiers visés par Quartiers vivants. Les deux parties ont partagé la responsabilité d'un processus communautaire de revitalisation urbaine.

- Les Services de planification provinciale ont procuré un soutien en personnel à la Commission interministérielle d'aménagement, composée des sous-ministres des ministères suivants : Conservation (co-président), Affaires intergouvernementales (co-présidente), Agriculture et Alimentation, Transports et Services gouvernementaux, Affaires autochtones et du Nord, Culture, Patrimoine et Tourisme et Industrie, Commerce et Mines.

- La Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire a fourni des services d'aménagement à d'autres ministères provinciaux ainsi qu'à d'autres divisions du ministère. Elle a également consulté des associations d'administrations locales, le public, l'industrie et d'autres ministères provinciaux et fédéraux et a collaboré régulièrement avec ces intervenants dans le cadre de ses activités courantes.

- La Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire a amorcé un examen intergouvernemental et public du *Règlement sur les politiques provinciales d'occupation des sols* pris en application de la *Loi sur l'aménagement du territoire* afin d'améliorer les politiques provinciales d'occupation des sols et d'étendre leur application à toute la province.

- La Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire a lancé un examen public des lois manitobaines sur l'aménagement afin de les rationaliser et de les actualiser.

Prévention

- Les projets approuvés dans le cadre du Programme Infrastructures Canada-Manitoba (PICM) sont assujettis à un examen en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) et de la *Loi sur l'environnement du Manitoba*. Au Manitoba, les lois fédérale et provinciale sont harmonisées, ce qui permet la collaboration fédérale-provinciale dans le processus d'évaluation environnementale. Dans certains cas, les projets municipaux financés dans le cadre du PICM doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale et obtenir un permis. Une évaluation fédérale-provinciale conjointe est donc entreprise conformément aux dispositions de l'Entente Canada-Manitoba d'harmonisation de l'évaluation environnementale. Ce processus englobe les examens préalables prévus dans la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, la *Loi sur l'environnement* et la *Loi sur la santé publique*. Les promoteurs doivent adopter les mesures d'atténuation des effets environnementaux définies dans le processus d'examen et exigées dans l'accord de contribution.

- La Direction des initiatives de développement économique a fourni une subvention de 75 000 $ à l'organisation Workers of Tomorrow Safety Centre en vue de promouvoir la sécurité au travail parmi les jeunes travailleurs. Le financement de cette initiative a permis d'assurer que les générations futures de travailleurs manitobains comprennent les incidences humaines, sociales et économiques de la sécurité au travail.

- La Division des initiatives stratégiques urbaines a collaboré avec des employés de plusieurs partenaires des secteurs public et privé à l'élaboration de la proposition WinSmart, qui est la contribution du Manitoba au Programme de démonstration en transport urbain du gouvernement fédéral. Ce projet vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre émanant du secteur des transports. À long terme, WinSmart traitera des questions liées à la santé de la population et de l'environnement et permettra l'octroi de fonds provenant des trois ordres de gouvernement à des activités d'amélioration des transports et de réduction des déplacements qui pourraient être reproduites dans tout le pays.

- Depuis l'annonce du 22 juillet 2002 concernant un plan complet pour la croissance durable du secteur de l'élevage, le ministère des Affaires intergouvernementales a consulté les intervenants et a reçu de la rétroaction concernant l'annonce.

Conservation et promotion

- Le Programme Infrastructures Canada-Manitoba a apporté 1,7 M$ au projet d'amélioration du canal de dérivation de la rivière Rouge. Le projet consiste à supprimer deux sections du remblai (côté est du canal) qui est situé au sud de Winnipeg, entre le pont de St. Mary's Road, qui enjambe le canal, et la limite ouest de la collectivité de Grande Pointe. Cela aura pour effet d'accroître la capacité du canal à contenir une inondation importante et de diminuer la quantité d'eau de crue en amont du canal (au sud de Winnipeg). Le Programme Infrastructures Canada-Manitoba a par ailleurs soutenu de nombreuses améliorations relatives au traitement des eaux résiduaires, contribuant ainsi à la protection de l'environnement.

- Le programme Équipe verte de la Direction des initiatives de développement économique a procuré à des jeunes des emplois d'été dans les collectivités et les parcs provinciaux. Les activités de l'Équipe verte visent à améliorer la viabilité à long terme des parcs et des espaces verts communautaires du Manitoba et à promouvoir les efforts de conservation.

- La Direction des initiatives de développement économique a versé une subvention de 50 000 $ au Centre

de diversification des ressources forestières du Nord pour un projet de démonstration. Le Centre joue un rôle important dans l'établissement de la capacité des résidants du Nord à exploiter les ressources forestières renouvelables pour améliorer leur situation économique.

Récupération et remise en état

- La Division des initiatives stratégiques urbaines a soutenu les projets d'écologisation et d'amélioration des quartiers par le programme Quartiers vivants. Les initiatives financées par ce programme, comme les projets d'écologisation de West Broadway et d'amélioration de William Whyte, ont soutenu les efforts des collectivités visant à rénover des lieux urbains délabrés et à créer des espaces verts, des jardins communautaires et un habitat faunique urbain.

- La Division des initiatives stratégiques urbaines a soutenu, avec la Ville de Winnipeg, des projets choisis par la collectivité par l'entremise de l'initiative de Renforcement des collectivités (p. ex., la création d'espaces verts communautaires et d'aires de loisirs).

- La Direction des initiatives de développement économique a aidé la Tire Recycling Corporation, qui est un des bénéficiaires du programme des obligations de développement, à se rétablir et à financer ses activités après qu'un incendie eut détruit l'usine de Winkler, au Manitoba, en 2001. L'entreprise joue un rôle important dans les efforts déployés par la Province pour assurer que tous les pneus usagés sont recyclés. La Tire Recycling Corporation recycle actuellement plus de 60 % des pneus usagés d'automobiles dans la province pour les transformer en articles en caoutchouc personnalisés.

Responsabilité planétaire

- La Direction des initiatives de développement communautaire et régional a coordonné la participation du ministère à des accords de coopération internationale multisectorielle avec le Nunavut et l'Ukraine. Ces activités reconnaissent l'interdépendance économique et sociale entre le Manitoba et les autres administrations. En particulier, l'importante population d'origine ukrainienne dans la province a mené à l'établissement de relations privilégiées entre le Manitoba et l'Ukraine qui permettent d'exploiter des possibilités culturelles et économiques réciproques et d'aider l'Ukraine au chapitre de la gestion.

Participation du public

- Le processus environnemental fédéral-provincial prévoyait la participation du public selon les besoins.

- Le Programme Infrastructures Canada-Manitoba est un programme à l'intention des administrations locales, des organisations du secteur privé et des organismes à but non lucratif, qui sont sélectionnés à partir des demandes déposées.

- Tous les projets d'infrastructure municipale approuvés par le Programme Infrastructures Canada-Manitoba doivent être appuyés par des résolutions municipales.

- La Direction des initiatives de développement communautaire et régional a coordonné avec succès le 10^{e} Forum rural, qui procure une tribune où les Manitobains peuvent avoir des discussions utiles, acquérir des connaissances et célébrer leurs réussites communautaires.

- La Direction des initiatives de développement communautaire et régional a contribué à la constitution et au développement permanent de plusieurs tables rondes régionales dans la province. Ces tables rondes visent à donner aux résidants l'occasion de prendre des décisions collectives sur le mode de gestion des ressources le plus pertinent pour l'avenir de la région. Les tables rondes sont formées de bénévoles, mais la Province leur verse de petites subventions pour les dépenses administratives et leur fournit des conseils et du soutien technique.

- L'initiative Quartiers vivants de la Division des initiatives stratégiques urbaines a encouragé la participation du public au processus décisionnel. Par exemple, dans le quartier de Spence, tous les projets proposés

ont été évalués selon une série de critères définis par la collectivité. Le soutien communautaire était un critère important lors de l'examen des projets proposés.

- Les divers processus décisionnels liés à la planification relevant de la *Loi sur l'aménagement du territoire* et de la *Charte de la Ville de Winnipeg* doivent s'accompagner d'avis au public et d'audiences publiques.

- Le programme de Renforcement des collectivités de la Division des initiatives stratégiques urbaines est une initiative de rénovation urbaine à coûts partagés, en association avec la Ville de Winnipeg. La consultation et la participation des collectivités sont des éléments fondamentaux de l'initiative. Dans chaque quartier, un comité consultatif formé de résidants locaux et d'intervenants de premier plan participe à l'établissement des priorités en matière d'immobilisations et à l'élaboration d'un plan stratégique axé sur ces priorités.

- Un examen de la législation provinciale sur l'aménagement (*Loi sur l'aménagement du territoire* et la partie 6 de la *Charte de la Ville de Winnipeg*) est en cours, avec comme objectifs la modernisation et la rationalisation de la législation. Le processus comprend notamment la consultation des intervenants et du public.

- Un Comité consultatif sur la planification régionale a été formé en 2001 par le gouvernement en vue d'aider à stimuler les discussions publiques et de fournir des conseils sur les questions d'aménagement régional touchant la région de la capitale du Manitoba.

Accès à l'information

- L'information concernant le Programme Infrastructures Canada-Manitoba est accessible par divers moyens (site Web, numéro sans frais, agent chargé de l'information et de l'assistance, communiqués sur l'approbation de projets, rapport d'étape annuel, etc.). Le site Web fournit des renseignements sur les directives du programme et les projets approuvés, la date limite de dépôt des dossiers et des liens au site Web national d'Infrastructure Canada. Le site comprend également des applications téléchargeables et un système Web de présentation de demandes en ligne. Le Programme de partenariat pour le développement économique Canada-Manitoba fournit de l'information par des moyens semblables.

- En administrant au nom du ministère la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, la Direction des services administratifs a donné à l'ensemble des Manitobains la possibilité d'accéder à l'information ministérielle de façon équitable et opportune.

- L'accès par le public à l'information sur l'évaluation s'est sensiblement amélioré par la mise en place d'un site Web permettant aux internautes de rechercher des évaluations de propriétés précises. Les usagers peuvent désormais accéder à cette information depuis leur résidence ou leur bureau et n'ont plus à se rendre au bureau de la municipalité ou des Services d'évaluation. Le site comporte également une foire aux question sur les évaluations. Avec un accès plus facile à l'information, le système d'évaluation de la valeur marchande aidera le public à comprendre la valeur des propriétés et soutiendra ainsi une prise de décision axée sur le développement durable.

- Une publication annuelle sur l'information financière relative aux municipalités présente des statistiques utiles sur chacune des municipalités du Manitoba. La publication est utilisée par le personnel des municipalités et par d'autres intervenants pour soutenir les initiatives de développement économique, d'examen des programmes et d'amélioration des services ainsi que d'autres stratégies de renforcement des collectivités.

- La Direction des initiatives de développement communautaire et régional a entamé un examen et une révision complète du site Web concernant les profils des communautés du Manitoba afin de le rendre plus efficace et mieux adapté aux besoins des utilisateurs. Ce site Web donne accès à l'une des bases

de données les plus complètes sur les collectivités et les régions du Manitoba. Il est destiné aux Manitobains et le monde entier y a accès.

- La Division des initiatives stratégiques urbaines a tenu une série de forums publics ayant chacun un thème précis inspiré par la collectivité, dans le contexte de la démarche de « boîte à outils communautaire » élaborée par Quartiers vivants. Après chaque forum, un rapport décrivant les différents « outils » élaborés par les participants a été distribué. Outre ces rapports, le premier *Rapport à l'intention de la collectivité* a été distribué cette année dans les résidences de Winnipeg, Thompson et Brandon. Ce rapport annuel décrit les réalisations de cette initiative et donne des renseignements détaillés sur ses différents programmes.

- La Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire a créé un site Web de la région de la capitale pour faciliter l'accès par le public à l'information et à des outils de recherche.

Planification et prise de décision intégrées

- Le Programme Infrastructures Canada-Manitoba a assuré l'établissement, par l'entremise d'un comité de gestion fédéral-provincial, de directives administratives pour la présentation de demandes et l'examen, l'évaluation, l'approbation et la mise en œuvre de projets, ainsi que l'existence de processus de reddition des comptes et d'évaluation pour le programme. Les activités du comité de gestion sont soutenues par le Secrétariat d'Infrastructures Canada-Manitoba établi conjointement afin de minimiser les chevauchements et des dédoublements dans l'exécution des programmes fédéraux-provinciaux et de contribuer aux relations de coopération fédérales-provinciales. Le Secrétariat est doté de fonctionnaires fédéraux et provinciaux.

- Le Programme Infrastructures Canada-Manitoba s'appuie sur un comité consultatif local pour passer les projets en revue et pour faire des recommandations sur leur financement et leur mise en œuvre. Un processus consultatif local a été établi pour les projets dans les régions rurales et du Nord du Manitoba et un autre mécanisme consultatif est en place pour les projets prévus à Winnipeg. Au Manitoba, le Programme de travaux d'infrastructure se caractérise par une bonne coopération fédérale-provinciale, tant au niveau des élus que des fonctionnaires, ainsi que par un processus consultatif constructif avec les administrations locales par l'intermédiaire du conseil municipal de Winnipeg, de l'Association des municipalités du Manitoba (AMM) et de l'Association des conseils communautaires du Nord (ACCN) pour ce qui a trait à la sélection des projets.

- Le Programme d'aide à l'aménagement communautaire a fourni des stimulants financiers et des conseils techniques aux municipalités pour qu'elles forment ensemble des districts de planification et qu'elles élaborent conjointement des règlements sur l'aménagement du territoire.

- La Direction des initiatives de développement communautaire et régional a réalisé des activités et des efforts pour établir un système coordonné et intégré de développement économique communautaire dans la province, notamment par la mise en place de nouveaux accords de financement pour les sociétés de développement régional du Manitoba. Ces activités amélioreront les gains en efficience relativement à l'usage et au déboursement des ressources allouées au développement économique communautaire.

- La Division des initiatives stratégiques urbaines a dirigé au nom du gouvernement provincial la négociation et la mise en œuvre d'une nouvelle entente tripartite sur le développement urbain à Winnipeg. Le protocole d'entente relatif à l'entente, signé au début de 2003, a été établi par un processus de collaboration entre les trois ordres de gouvernement en vue de fournir un mécanisme intégré et coordonné de prise de décision et de planification du développement urbain à Winnipeg.

- La Division des initiatives stratégiques urbaines a par l'entremise du groupe de travail de Quartiers vivants consulté des collègues d'autres ministères relativement à des initiatives et des propositions qui pourraient avoir des effets sur plus d'un ministère. Un comité directeur de cinq ministères prend des décisions sur tous les projets et établit l'orientation globale de Quartiers vivants et de ses programmes.

- L'initiative de Renforcement des collectivités de la Division des initiatives stratégiques urbaine dispose d'un mécanisme conjoint Manitoba-Winnipeg de prise de décision et de mise en œuvre, aux niveaux des élus et des fonctionnaires, qui appuie une démarche intégrée de collaboration.

Réduction des déchets et substitution

- Par sa participation au Conseil de l'approvisionnement pangouvernemental, la Direction des services administratifs a aidé à formuler des pratiques d'approvisionnement durable en vue de leur application à l'échelon du gouvernement et a coordonné la mise en œuvre de ces pratiques au ministère des Affaires intergouvernementales. Par ailleurs, la Direction a préparé un plan d'action ministériel pour l'approvisionnement axé sur le développement durable.

- La priorité principale du Programme Infrastructures Canada-Manitoba est l'infrastructure municipale verte (p. ex., la gestion des déchets solides et le recyclage). Au 31 mars 2003, huit projets de recyclage et d'élimination de déchets solides ont reçu un aide totale de 3,3 M$ dans le cadre du Programme Infrastructures Canada-Manitoba.

- L'Entente de partenariat pour le développement économique Canada-Manitoba a apporté une aide de 1,4 M$ pour un nouveau système de gestion des déchets solides comportant des installations de recyclage et de compostage, dont bénéficieront plus de 13 500 résidants au sud-ouest du Manitoba. Les villes de Neepawa, Minnedosa et Carberry et les municipalités rurales de Langford, Minto, North Cypress, Odanah, Lansdowne et Elton se sont associées pour la construction de la nouvelle installation.

Recherche et innovation

- Le programme « Outils de changement », élaborés par les Services consultatifs et financiers aux municipalités en partenariat avec l'Association des municipalités du Manitoba, a aidé les municipalités désireuses d'étudier de nouvelles démarches pour répondre aux défis locaux. Il a fourni des renseignements utiles et des outils pratiques permettant aux municipalités de réaliser leur vision stratégique et d'améliorer la viabilité des collectivités.

- Les Services consultatifs et financiers aux municipalités ont élaboré un ensemble de ressources d'information qu'ils ont mis à la disposition des fonctionnaires électoraux, des candidats et des électeurs. Ces ressources (des séminaires de formation et un manuel complet à l'intention des fonctionnaires électoraux, un site Web interactif sur les élections municipales générales, un guide pour les candidats éventuels aux conseils, entre autres) ont aidé les collectivités à tenir des élections équitables et à élire leurs représentants.

- La Direction des initiatives de développement économique a fourni une aide financière au Centre de recherche manitobain sur la diversité des cultures. Le Centre a soutenu la recherche relative à des activités qui assureront la durabilité future de la collectivité agricole de la province, tout en encourageant la réorientation vers des occasions diversifiées à valeur ajoutée.

- La Division des initiatives stratégiques urbaines a dirigé au nom du gouvernement provincial la négociation et la mise en œuvre d'une nouvelle entente tripartite sur le développement urbain à Winnipeg. Le protocole d'entente relatif à l'Entente, signé en janvier 2003, établit que la technologie et l'innovation seront une priorité de l'entente tripartite en voie de négociation.

Éducation, formation et sensibilisation

- De hauts fonctionnaires du ministère ont été informés des responsabilités et des prescriptions juridiques découlant de la *Loi sur le développement durable*.

- Le personnel chargé de l'approvisionnement au ministère a participé à un atelier sur l'achat écologique, qui a mené à la mise en place d'un projet pilote visant la réutilisation du papier à photocopie.

- Le ministère des Affaires intergouvernementales a coprésidé le groupe de travail chargé de l'élaboration d'un règlement sur les directives en matière de développement durable; ce règlement orienterait les autorités locales et d'autres intervenants en matière d'approvisionnement et de gestion financière.

- Des réunions ont été organisées avec les intervenants pour promouvoir l'application des principes de développement durable et pour obtenir la contribution des autorités locales et d'autres intervenants à l'élaboration du règlement.

Prévention de la pollution et santé humaine

- Tous les bureaux dans les directions et sur le terrain ont continué de recycler des déchets solides et du papier usagé, recyclage qui a atteint un total de 6630 lb; il s'agit de boîtes en aluminium, de papier et de carton, auxquels viennent maintenant s'ajouter les piles et le polystyrène.

- Le gouvernement a cessé d'utiliser du papier vierge et a accru ses achats de papier recyclé. Le gouvernement utilise maintenant 72 % de papier recyclé, comparativement à 4 % en 2001-2002.

- Les bureaux de deux sous-ministres adjoints ont amorcé un projet pilote visant à réutiliser le papier à photocopie. On estime que les achats de papier ont diminué de moitié. Ce projet est actuellement étendu aux directions et l'emploi de photocopies recto-verso est envisagé.

- Le bureau de Winnipeg de la Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire a commencé à imprimer ses documents recto-verso (méthode qu'il utilisait déjà pour les photocopies). L'objectif est de réduire les achats de papier. Des instructions sur l'impression recto-verso ont également été distribuées aux bureaux régionaux.

Réduction des émissions de combustibles fossiles

- Il a été recommandé à tous les ministères d'utiliser de l'éthanol-carburant (E10) dans les véhicules gouvernementaux. À mesure que les contrats de location arrivent à expiration, les véhicules sont remplacés par des véhicules E85 (on compte actuellement 3 véhicules E85 dans un parc total de 69). Des évaluations sont effectuées régulièrement pour assurer l'usage de véhicules à faible consommation.

- L'usage d'autres moyens de transport a été encouragé et des supports pour vélos ont été installés près des édifices où le personnel en a fait la demande.

Conservation des ressources

- Les chaudières de Leaf Rapids Town Properties ont été inspectées, nettoyées et réparées pour assurer un fonctionnement efficient et pour optimiser la consommation de combustible. On envisage actuellement le regroupement de certaines activités pour réaliser des économies en matière de coûts de fonctionnement (d'énergie).

Développement économique communautaire

- Dans le cadre des responsabilités du ministère en matière de développement économique communautaire, le ministère des Affaires intergouvernementales assure un rôle de chef de file pour accroître la participation des petites entreprises, des entreprises locales et des coopératives aux possibilités d'approvisionnement du gouvernement du Manitoba. Le ministère coprésidera le groupe de travail sur le développement des petites entreprises.